

COMPTE RENDU - PROCÈS-VERBAL DE
LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 NOVEMBRE 2020

Affiché le
07 DEC. 2020...

Nombre de Conseillers en exercice	:	29
" " présents	:	26
" " ayant donné pouvoir	:	02
" " votants	:	28

Date de la convocation : 12 novembre 2020

PRÉSENTS : M. SAILLARD, Maire ; M. DUSSOUILLEZ, Mme MARTIN, M. PERNOT, Mme BAILLY, M. GRENIER, Mme DELACROIX, M. TISSOT, Mme BENOIT, Mme DAVID ROUSSEAU, Mme TBATOU, M. BONJOUR, M. CUSENIER, Mme FILIPPI, M. VUILLERMOZ, M. VUILLEMIN, Mme GIROD, M. OLIVIER, Mme BAILLY-BAZIN, M. POUX, M. LOMBART, Mme DOUARD, Mme VALLET, M. CUEVAS, Mme LACROIX, M. EL FAHFOUHI.

EXCUSÉS : M. BINDA ; Mme RIGOLET donne pouvoir à Mme GIROD ; Mme ROUSSEL donne pouvoir à Mme DAVID ROUSSEAU.

SECRÉTAIRES DE SÉANCE : Arielle BAILLY (jusqu'au rapport n°3 inclus)
Clément PERNOT (à partir du rapport n°4)

x x x

Le Conseil Municipal s'est réuni à 19 heures 30 sous la présidence de M. Guy Saillard, Maire.

Mme Arielle Bailly puis M. Clément Pernot sont nommés secrétaires de séance.

M. le Maire.- Bonsoir à toutes et à tous. Nous avons une soirée relativement chargée. Clément est aux Rousses ; il va nous rejoindre.

Remerciements et communications diverses

M. le Maire.- J'ai une information pour commencer.

Cette réunion de conseil municipal peut se tenir car le décret du 29 octobre 2020 autorise les lieux fermés au public à accueillir par dérogation les assemblées délibérantes des collectivités.

Par ailleurs, la loi d'État d'urgence sanitaire du 14 novembre dernier a rétabli des dispositions dérogatoires au droit commun, déjà appliquées au printemps :

- le quorum est fixé au tiers des membres présents (et non à la moitié)
- chaque membre du conseil peut être porteur de deux pouvoir au lieu d'un.

Ensuite, nous allons observer une minute de silence en la mémoire de Samuel Paty, comme tous les Conseils municipaux de France, ce qui est normal.

Le 16 octobre dernier, Monsieur Samuel Paty, professeur au collège de Conflans Sainte Honorine, était assassiné, victime d'un acte terroriste ignoble, d'un acte barbare et révoltant que rien ne peut justifier.

Un autre attentat faisait trois morts à la basilique Notre-Dame de Nice le 29 octobre.
La France doit demeurer unie autour de la défense des valeurs de la République, ces valeurs qui figurent aux frontons de nos mairies.

(L'assemblée observe une minute de silence).

Merci.

Par délibération en date du 12 mars 2019, le Conseil municipal avait émis un avis favorable à la demande d'autorisation de la société SAB Thevenin afin de renouveler le dossier au titre des installations classées pour la protection de l'environnement.

Une enquête publique avait également eu lieu.

Après instruction du dossier par la DREAL, un arrêté préfectoral du 10 novembre 2020 a autorisé la société Thevenin à exploiter une installation de fonderie de métaux et alliages non ferreux sur les communes de Champagnole et Equevillon.

J'ai reçu les remerciements de l'association FAVEC 39 qui remercie la municipalité pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement.

Adoption de l'ordre du jour

M. le Maire.- Vous avez tous reçu, en temps et en heure, l'ordre du jour de ce soir.

Adoption du procès-verbal de la séance du 28 septembre 2020

M. le Maire.- Le procès-verbal de la séance du 28 septembre 2020 vous a été adressé par mail le 14 octobre 2020.

Y a-t-il des remarques ? Non.

Je considère qu'il est adopté à l'unanimité.

J'ai reçu les excuses de :

Madame Alexandra Roussel qui donne pouvoir à Madame Catherine David-Rousseau,
Madame Bénédicte Rigoulet donne pouvoir à Madame Michelle Girod.

Monsieur Clément Pernot sera secrétaire de séance.

S'il venait à ne pas pouvoir nous rejoindre, ce serait Arielle Bailly.

Décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations du Conseil Municipal

M. le Maire.- Ce sont principalement des arrêtés, celui fixant les tarifs applicables aux lecteurs abonnés à la bibliothèque pour 2021 et celui fixant les tarifs applicables aux usagers des musées, ainsi que des renoncations aux droits de préemption.

Y a-t-il des commentaires ? Non.

DEUXIÈME COMMISSION : DÉVELOPPEMENT CULTUREL

1. Attribution de subventions

Mme Martin.- "Les membres de la Commission Développement Culturel, réunis le 3 novembre 2020, ont étudié diverses demandes de subventions à l'appui des bilans d'activités, bilans financiers et budgets prévisionnels.

Il est proposé d'attribuer les subventions suivantes :

Associations	Proposition 2020
Groupe Paléontologique et Minéralogique	180 € + 20 € (1 enfant x 20 €) = 200 €
Folk Pour Tous	180 €
Esquisse et Peinture	180 €
Société d'Histoire Naturelle	180 €
1 2 3 Soleil	180 €
Chorale les Voix Amies	250 €
La Tarentelle	250 € + (8 enfants x 20 €) = 340 €
Harmonie Municipale	4 000 €

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver l'attribution de ces subventions."

Il est à noter que les associations Les Ateliers du Mont Rivel, Bridge Club, Champagnole Échecs et la Philatélie n'ont pas sollicité de subvention cette année.

Y a-t-il des questions ?
Y a-t-il des abstentions ?
Y a-t-il des votes contre ?
Je vous remercie.

M. le Maire.- Merci Annelise.

QUATRIÈME COMMISSION : AFFAIRES SPORTIVES

2. Attribution de subvention « Ronde du Jura » 2021

Mme Bailly.- "Champagnole accueillera le 6 février 2021 la course automobile « La Ronde du Jura ». Comme lors des dernières éditions, la base logistique et le point de départ de cet événement sportif seront à nouveau situés au centre-ville, sur le secteur Rue de l'Égalité/Oppidum.

L'épreuve est organisée conjointement par l'« ASA Jura » (affiliée à la FFSA) pour la partie administrative et par l'association « Autosport des Neiges » pour l'organisation technique. Environ 160 voitures participeront et s'élanceront pour plusieurs épreuves spéciales chronométrées, qui se dérouleront sur une seule journée.

Pour cette 52ème édition, il est proposé d'allouer une subvention de 3 300 €.

Bien entendu, l'épreuve ne se déroulera que si les conditions sanitaires et la réglementation le permettent. La subvention ne sera donc versée que si l'épreuve a bien lieu.

Les membres de la commission Affaires Sportives ont donné un avis favorable lors de leur réunion du 4 novembre 2020.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver l'attribution d'une subvention de 3 300 € à « Autosport des Neiges » pour l'organisation de la Ronde du Jura 2021."

Y a-t-il des questions ?
Je vais donc mettre au vote :
Qui est contre ?
Y a-t-il des abstentions ?
Merci.

3. Subvention exceptionnelle au club d'athlétisme

Mme Bailly.- Autre subvention à l'Entente Jura Centre Athlétisme.

"Les dirigeants du club « Entente Jura Centre Athlétisme » ont présenté le projet d'acquisition d'un minibus.

Le club fait partie des meilleurs de la région et cela génère beaucoup de déplacements, lointains pour la plupart.

Les frais de location de véhicules sont aujourd'hui élevés, d'où ce projet d'acquisition.

Après avis favorable de la commission Affaires Sportives en date du 4 novembre 2020, il est demandé au Conseil municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 4 000 €."

Y a-t-il des questions ?
Je mets au vote :
Qui est contre ?
Y a-t-il des abstentions ?
Merci.

4. Tour de France : répartition financière entre la ville et la CCCNJ

Mme Bailly.- "L'arrivée de la 19ème étape du Tour de France le vendredi 18 septembre dernier a été un événement majeur pour notre cité. Événement sportif, événement médiatique, mais ce fut aussi un moment populaire et heureux, dans le respect des contraintes sanitaires.

La ville de Champagnole et la Communauté de Communes Champagnole Nozeroy Jura ont démontré qu'elles avaient la capacité et la compétence pour accueillir une telle manifestation, avec toute la préparation, la logistique et les moyens que cela implique. La coordination entre nos deux collectivités, nos services, ainsi qu'avec A.S.O. a été exemplaire et d'une grande efficacité.

Les espaces d'accueil et d'animation ont permis de profiter des heures précédant la course, avec la promotion des produits régionaux, des structures pour les enfants, ou la possibilité de voir la course sur écran géant.

Au niveau sportif, l'étape a été animée, avant d'être remportée en solitaire par le danois Andersen.

Sur le plan médiatique, la Grande Boucle, diffusée pour la première fois en septembre au lieu de juillet, a battu des records d'audience. 65 % des Français ont regardé au moins une fois le Tour à la télévision. L'audience moyenne de l'après-midi a été de 3,5 millions de téléspectateurs, soit 36 % de parts d'audience. Les audiences digitales, sur les réseaux sociaux et les applications mobiles ont également battu des records.

Être ville-étape, c'est l'assurance d'être cité dans près de 190 pays, que ce soit à la télévision, à la radio, dans la presse écrite ou numérique.

C'est donc une vitrine exceptionnelle et la garantie de renvoyer une image positive de notre territoire, en France et à l'international. Au-delà du jour J, nous attendons des retombées à plus long terme en matière de stimulation des économies locales, notamment touristiques, de gain de notoriété,

d'attractivité de notre territoire.

Sur le plan financier, nous avons bien entendu engagé des dépenses, liées pour partie aux nécessités matérielles, logistiques, le long de l'itinéraire, sur la zone arrivée, et également pour l'aménagement du centre de presse. Nous avons ajouté des prestations en matière de communication et d'évènementiel.

Nous bénéficions d'une subvention de 40 000 € du Département du Jura, versée directement à parts égales à nos deux collectivités, soit 20 000 € pour chacune. Il est par ailleurs attendu une subvention de 50 000 € de la Région Bourgogne Franche-Comté, la Commission Permanente de la Région ayant délibéré en date du 10 juillet dernier afin de verser cette somme à la seule Communauté de Communes. La moitié de la somme, soit 25 000 €, sera reversée par la Communauté de communes à la ville.

Au niveau des dépenses, vous disposez en pièce jointe du tableau récapitulatif des charges engagées par les deux collectivités, soit 199 407,77 € par la ville et 113 379,98 € par la CCCNJ. Après déduction de la participation versée à ASO, qui est identique pour les deux structures (72 000 € chacune), la dépense globale est de 168 787,75 €, soit 84 393,88 € chacun. Considérant les montants engagés par chacune des collectivités, la Communauté de Communes doit reverser à la ville la somme de 43 013,90 €.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver cet état financier et le versement de la moitié de la subvention régionale, soit 25 000 €, d'une part, et de 43 013,90 € au titre des charges d'organisation d'autre part, par la Communauté de Communes Champagnole Nozeroy Jura à la ville de Champagnole. Vous voudrez bien autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires."

Vous avez sans doute eu le temps de regarder le tableau récapitulatif de ces dépenses.

Y a-t-il des questions ?

Je mets au vote :

Qui est contre ?

Y a-t-il des abstentions ?

Merci.

Je tiens particulièrement à remercier publiquement les services techniques de la ville qui ont vraiment fait un travail incroyable pour cette manifestation. C'est grâce à eux que cette journée s'est super bien passée, ainsi que tous les services qui ont travaillé sur le Tour de France.

M. le Maire.- Merci Arielle. Oui, on peut vraiment les remercier. On en a déjà parlé lors d'un précédent conseil, tout s'est très bien passé.

Il y a une différence entre une ville départ et une ville arrivée. J'ai regardé le championnat du monde à la télé. Ils ont parlé d'un des coureurs en disant qu'il avait été piqué par un insecte lors de l'étape de Champagnole. C'est une anecdote, mais ils ont parlé de l'étape de Champagnole et pas de l'étape Bourg-Champagnole. C'est-à-dire que si vous êtes ville départ, vous êtes oublié dès le lendemain. Par contre, si vous êtes ville arrivée, il ne reste que votre nom ; on parle de l'étape de Champagnole.

Pour ceux qui ont regardé les comptes avec précision, cela comprend un petit film qui a été tourné par « Miz en boîte », une société de Lons le Saunier que nous avons chargée de faire un film non seulement sur le jour de l'étape, mais également sur les filles de « Donner des ailes au vélo » qui sont venues à Champagnole, donc tout autour du Tour de France. Ils nous ont rendu leur copie et vous allez l'avoir en primeur ce soir. Il n'a pas encore été diffusé sur les réseaux sociaux ou ailleurs. On tenait à ce que les conseillers municipaux le voient en premier.

(Diffusion d'un film autour du passage du Tour de France à Champagnole).

Vous pouvez vous exprimer.

Il nous fallait garder un souvenir de cette journée à Champagnole pour nos arrières-petits enfants.

Clément, est-ce que tu as un commentaire à apporter ?

M. Pernot.- On essaiera de les avoir à nouveau.

M. le Maire.- J'ai terminé mon propos en disant qu'on avait démontré qu'on était capable de recevoir le Tour de France et que j'espérais bien qu'il reviendrait bientôt. Mais cela ne dépend pas que de nous.

Merci.

CINQUIÈME COMMISSION : URBANISME, TRAVAUX ET HABITAT

5. Rapports annuels du SYDOM et du SICTOM

M. le Maire.- Nous allons passer à la 5^{ème} commission, avec le rapport annuel du SYDOM et du SICTOM. Nous allons commencer par le SICTOM.

"Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le SICTOM de la Région de Champagnole (Champagnole, Arbois, Poligny, Salins, Nozeroy) et le SYDOM du Jura ont élaboré leur rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés.

Les documents complets sont ci-annexés.

Il est demandé au Conseil municipal de prendre acte de ces rapports, qui sont également tenus à la disposition du public."

Vous avez reçu le document que je vais vous commenter rapidement étant donné que nous avons un ordre du jour assez chargé. Il y a des passionnés des déchets, mais d'autres le sont moins.

Page 1, il vous est indiqué que le SICTOM a la compétence de la collecte et du traitement des ordures ménagères. Il assure la collecte ainsi que la gestion des déchèteries et a délégué la compétence du traitement au SYDOM.

Page 3, les modes de collecte. Comme c'est pour 2019, il n'y avait pas encore Salins. Depuis le 1^{er} janvier, il y a Salins et Nozeroy qui n'y étaient pas à l'époque. C'est une collecte en régie pour 33 039 habitants en bac individuel, donc en point de regroupement, ou en bac collectif.

La collecte sélective, avec la collecte des déchets issus du bac bleu (qui devient jaune). Rassurez-vous, nous n'allons pas changer tous les bacs et jeter les bacs bleus pour mettre des bacs jaunes à la place. Un autocollant jaune sera mis lors du contrôle des bacs qui devrait bientôt avoir lieu, ceci pour savoir si les gens ne mettent pas n'importe quoi dans le bac bleu. On commandera des bacs jaunes pour procéder au remplacement des bacs bleus lorsqu'ils seront à changer. Comme ce sont les couvercles que l'on change le plus souvent, nous avons commandé des couvercles jaunes pour procéder au remplacement afin d'être en conformité avec la loi suivant les *desiderata* de Citeo, anciennement Eco Emballages

Je vous invite à aller à la page 7, compostage individuel. Le SICTOM vend aux particuliers qui en font la demande des composteurs au prix de 15 ou 20 € suivant le modèle, sachant qu'un composteur vaut entre 45 et 60 €. C'est donc largement subventionné par le SICTOM. Les gens ne les achètent pas au prix qu'ils valent.

Page 8, vous avez les tonnages qui sont en légère diminution pour le bac gris. Nous sommes à 5 941 tonnes de bac gris pour 33 000 habitants et à 2 042 tonnes pour le bac bleu, donc une diminution de 1,59 € du bac gris. On est passé de 181,45 kg par habitant à 178,56 €. Il faudra que l'on fasse mieux. On a augmenté le bac bleu, ce qui ne me gêne pas du tout. Si c'est un transfert du bac gris au bac bleu parce que c'était mal orienté, c'est tout aussi bien.

Page 9, vous avez la répartition de ces tonnages par secteur, le secteur de Champagnole qui correspond au canton, en gros, plus Molain, Besain, La Châtelaine et quelques petits villages sur le plateau qui sont collectés par Champagnole pour ne pas faire monter la benne d'Arbois. Ce sont donc

5 900 tonnes réparties entre les deux secteurs. C'est proportionnel en nombre d'habitants.

Page 10, les déchèteries. Vous avez les tonnages par sorte de déchets. Dans les déchèteries, on collecte 8 751 tonnes pour 2018 et 9 028 tonnes pour 2019, ce qui est relativement énorme. C'est y compris ce qui est pris par ce qu'on appelle une filière verte qui est de la responsabilité élargie des producteurs. Par exemple, les meubles vont dans une benne dédiée aux meubles et c'est Eco Mobilier qui vient chercher ces bennes pour les traiter, ce qui ne coûte rien au SICTOM, donc à la collectivité. Quand vous achetez un meuble, vous payez une éco taxe qui sert à financer la filière.

Vous avez les gravats, donc pas mal de gravats. Ils sont aussi bien là plutôt que d'être jetés n'importe où.

Les déchets verts : 1 600 tonnes. C'est beaucoup trop, alors que chacun pourrait les garder chez lui.

Pour le plâtre, il faut vraiment l'amener à la déchèterie puisqu'on en fait du gypse qui permet de refaire du plâtre, etc. C'est-à-dire qu'il se recycle à l'infini, contrairement à pas mal de produits. C'est un déchet qui devient un produit. Il ne faut surtout pas le mettre à l'enfouissement à Courlaoux puisqu'il produit des gaz. C'est interdit et c'est pour cela qu'il y a une benne dédiée au plâtre. Je tenais donc à faire un focus sur le plâtre car c'est important.

Vous avez ensuite ce qu'on appelle les déchets diffus spécifiques qu'on appelait auparavant les déchets dangereux.

Je vous invite à la page 12 où vous avez les ratios par habitant. On retrouve nos 5941 tonnes, ce qui fait 178,56 kg par habitant. Le bac bleu : 61,38 kg. En déchèterie : 271. Ce qui fait qu'un Champagnolais ou un habitant du secteur du SICTOM de Champagnole produit en moyenne plus de 500 kg de déchets par an. J'espère que cela vous fait réagir, sachant que c'est y compris les enfants. C'est divisé par 33 000.

Page 15, les coûts. La collecte a coûté, en 2019, 1 075 000 €, ce qui prend en compte les camions, le personnel et une part proportionnelle des bureaux. Il y a peu d'employés dans les bureaux. Pour le traitement, c'est le SYDOM qui le réalise, pour 958 000 €. C'est près de 250 000 € pour les déchèteries qui étaient, en 2019, Champagnole, Arbois et Poligny et on avait en gestion Bracon et Nozeroy pour le compte des communautés de communes.

Depuis 2020, ces deux secteurs ont intégré également le SICTOM qui a donc maintenant cinq déchèteries. Voilà pour les dépenses.

Heureusement, il y a aussi les recettes.

La redevance spéciale est appelée auprès des professionnels qu'on appelle les gros producteurs, ceux qui ont plus de 600 litres de bac, pour 304 000 €.

Les participations communales pour 2 345 000 €. C'est 65,10 € pour ceux qui sont en collectif et 71,92 € pour ceux qui sont en individuel. Je parle du bac gris. Tout est basé sur le prix du bac gris.

Les autres recettes de la collecte pour 9 571 €, c'est entre autres le Département pour les déchets qu'ils ramassent dans les poubelles de bord de route ou ce qui traîne le long des routes.

Je vous invite à la page 16. Recettes des déchèteries : 345 000 €. C'est pour les professionnels puisque je vous rappelle que c'est l'élimination des ordures ménagères, donc des ménages. Les professionnels paient aux différentes déchèteries lorsqu'ils apportent leurs déchets de chantier, etc., donc pour 345 000 €.

Page 17, vous avez les chiffres clés de 2019. Coût de la collecte : 41,10 €. Coût de la collecte sélective, donc le bac bleu : 10,59 €. Les déchèteries : 15,16 €. Soit un coût total de 66,85 € moyen par investissement.

Y a-t-il des questions ?

Ceux qui veulent avoir plus de détails peuvent reprendre le document.

S'il n'y a pas de question, je vais passer au rapport du SYDOM.

Page 3, vous avez tous lu attentivement l'édito du président qui est en photo. Sinon, vous le lirez, c'est intéressant.

Page 4, vous avez les tonnages jurassiens. Bac gris : 48 441 tonnes. Il n'y a pas si longtemps on était encore au-delà de 50 000, donc cela baisse. Bac bleu : presque 15 000 tonnes. Déchèteries :

46 000 tonnes, donc pour les différentes déchèteries du Jura. Papier : presque 1 500 tonnes qui sont collectées dans les conteneurs d'apport volontaire. C'est-à-dire que nous mettons cela dans le bac bleu qui va à la déchèterie. Ne sont pas compris, dans ces 1 500 tonnes, les tonnes qui sont dans les bacs bleus. Ce sont les points d'apport volontaire pour les bennes de déchèterie. Le verre : 11 569 tonnes pour le département.

À la page 5, vous avez les chiffres du recyclage, de valorisation, du compostage. On composte en co-compostage avec des déchets verts ou des boues d'épuration, 8 500 tonnes. C'est issu du bac gris. Quand le bac gris arrive, il passe dans un trommel, un crible rotatif qui fait une bonne dizaine de mètres de long, 2,50 mètres de diamètre, avec des trous de 3 à 5 cm, ce qu'on appelle les fines de gris. Ce qui ne devrait pas être dans le bac gris est là, ainsi que nos épluchures, etc., et tombe avec les petits déchets. Ce sont donc principalement des déchets qui ne devraient pas être dans le bac gris mais qui devraient être compostés, donc des déchets organiques. On ne les met pas au four puisqu'ils sont composés de 98 % d'eau. Ils partent donc en co-compostage chez Leledy Compost.

Le four produit de l'électricité et de la chaleur avec 40 335 tonnes d'ordures ménagères. N'ont été détournées que 346 tonnes vers d'autres fours. Ce qui fait que maintenant, avec la technique de co-compostage qu'on utilise au maximum, on est quasiment à l'autonomie.

Sur les 14 000 tonnes, 10 619 tonnes ont été envoyées en recyclage suite au passage en centre de tri. Il y a les erreurs de tri et il y a encore malheureusement certains déchets qui n'ont pas de filière de recyclage.

On vous demande de mettre tous les emballages dans le bac bleu et il faut les mettre, mais ce n'est pas parce qu'on a décidé cela qu'il y a des usines pour tout traiter. On n'est donc pas encore parfait en France, loin de là. Sachant que la France n'est pas mauvais élève, contrairement à ce que certains disent.

Page 6, c'est par secteur et par adhérent au SICTOM. Apparaissent encore Salins et Nozeroy. Pour l'an prochain, ce ne sera qu'un seul morceau : SICTOM de Champagnole. Vous avez les quantités par SICTOM.

Page 10, le tri. Sur les 14 811 tonnes de bac bleu, 5 448 tonnes ont été envoyées en recyclage, principalement chez Norske-Skog à Golbey, à côté d'Epinal. C'est une des dernières usines de France qui fait du papier journal. C'est spectaculaire ! Vous avez tout le détail. 2 259 tonnes de carton partent à la cartonnerie de Novillars. Avec l'essor de la vente en ligne, il faut du carton. Pour faire du carton neuf, il faut du carton usager, du papier et un peu de bois.

Sachez que le papier journal est quasiment issu en totalité du recyclage, le carton également. Concernant les bouteilles PET incolores, on n'est pas encore au top. Le PET coloré est très dur à trier.

L'unité de valorisation énergétique : 48 441 tonnes. Ce qui a permis de vendre de l'énergie, 22 millions de mégawatts de chauffage vendu au réseau de chaleur de Lons le Saunier. Ensuite, de l'électricité est vendue à EDF par deux turbines. Entre 400 et 500 000 de chaleur, suivant la rigueur de l'hiver, sont vendus à Soccrum qui est une société qui chauffe le quartier de la Marjorie, la piscine, la mairie de Lons, certaines copropriétés, les thermes, la prison et la gendarmerie. Il y a à peu près 600 000 € entre deux turbines qui produisent de l'électricité revendue à EDF. Ce qui allège le prix des poubelles et qui permet également d'être classé au-delà de 65 % de rendement (on est à 72 %) et d'avoir une TGAP (taxe générale sur les activités polluantes) divisée par 2. Sachez que le Jura donne quasiment 900 000 € par an pour cette taxe aux douanes, donc à l'Etat. Donc heureusement que nous vendons cette chaleur et cette électricité qui compensent.

Page 12, le centre de stockage. Ce sont principalement les bennes du tout-venant de déchèterie. Ce qui représente 9 100 tonnes. Il ne faut pas compter les mâchefers qui entrent là-bas pour être maturés et ils repartent en travaux routiers. On a des exigences de l'entreprise Véolia qui gère cela. Les déchets des entreprises : on en prend un peu (1 600 tonnes) et les reflux du centre de tri, qui sont les erreurs de tri ou tout ce qui ne peut pas être recyclé. C'est un centre de stockage, pas un centre d'enfouissement, qui est donc peut-être voué à être rouvert et retrié.

La prévention, c'est ce dont va s'occuper Michelle Girod à l'échelle du SICTOM de Champagnole. Elle est déjà active puisqu'il y a beaucoup de choses à mettre en place. Une étude de prévention est faite en collaboration avec les SICTOM au SYDOM.

Page 15, nous avons les coûts. Vous voyez que le SYDOM n'est pas un petit budget. Dépenses : 18 988 194 €.

Les investissements ne veulent pas dire grand-chose. On avait 3 174 000 € en dépenses l'an dernier. Cette année, on est plus proche des 7 millions parce qu'on refait complètement le centre de tri. En comptabilité publique, on est en toutes taxes. On remet 6,2 millions TTC dans le centre de tri. On ne fait que l'améliorer, on ne le refait pas à neuf, sinon ce serait 25 millions.

On est parti sur un nouveau marché de tri pour 5 ans.

Voilà ce que j'avais à vous dire. Vous avez l'action de communication en face. Un seul pôle s'occupe de la prévention et de la communication au SYDOM.

Avez-vous des questions ? Il n'y a pas de question.

Nous n'avons pas à délibérer, juste à acter que cela a été présenté.

6. Rapport annuel 2019 du service assainissement

M. le Maire.- "La compétence Assainissement est exercée par la Communauté de Communes Champagnole Nozeroy Jura. Conformément à la réglementation, les rapports annuels élaborés par l'établissement public de coopération intercommunale et par le délégataire doivent être présentés au Conseil municipal.

Les documents complets concernant l'exercice 2019 ont été établis. Il s'agit :

- du rapport sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif
- du rapport sur le prix et la qualité du service de l'assainissement non collectif
- du rapport annuel de Veolia, entreprise délégataire.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir prendre acte de la présentation de ces rapports, qui sont également tenus à la disposition du public."

On retrouve les mêmes choses dans le rapport de Véolia. Il ne sert donc à rien de regarder les deux.

On est sur l'assainissement collectif 2019. C'est sur 63 communes au 1^{er} janvier 2019, ce qui ne comprend pas Marigny, Saffloz et Le Frasnois, qui ont été intégrés au 1^{er} juillet.

Compétence assainissement gérée en régie sur les trois communes qui ont intégré la ComCom au 1^{er} juillet.

Caractéristiques du service : 49 communes sur 66 sont en assainissement collectif, soit 9 655 abonnés, ce qui fait 21 753 habitants.

838 036 m³ d'eau ont été facturés, puisque l'assainissement est facturé sur le compteur d'eau.

38 unités de traitement, donc des stations d'épuration de différents types dont vous avez le détail. Les décanteurs digesteurs sont des systèmes qui datent déjà un peu, mais qui ont le mérite d'exister.

Le fonctionnement général des installations : bon fonctionnement général des installations. On a malheureusement encore de nombreux réseaux unitaires qui entraînent des débits importants en entrée de station d'eaux parasites, c'est-à-dire des eaux propres. En matière d'assainissement, il ne faudrait que des eaux chargées et sales afin de les rendre propres. Les eaux propres, les eaux de pluie nous polluent les stations d'épuration.

Notre filière d'épandage des boues est conforme.

Les projets qui ont été réalisés en 2019. On a fait la rue Anne Franck et la rue Pasteur pour 247 000 €, avec des subventions à hauteur de 108 193 € de la DETR, donc de l'Etat. Mise en séparatif de la rue de la Vouivre à Crotenay.

Cela n'a pas été une grande année d'investissements sur notre secteur, sauf sur notre secteur historique, donc sauf sur Marigny. On a fait la grande rue à Nozeroy, ce qui a été relativement peu coûteux par rapport à ce qu'on a fait sur Marigny, par exemple, puisque c'est 1 180 100 €.

Clément, est-ce que tu veux dire quelques mots sur le lac de Chalain ?

M. Pernot.- On a un programme qui s'amorce sur le lac de Chalain dans le but d'assurer la pérennité de ce lac. Il s'agit d'un site naturel avec une source qui l'alimente, contrairement au lac de Vouglans qui est un lac artificiel. Il faut donc être particulièrement vigilant, d'autant plus que depuis un certain nombre d'années, il y a un phénomène d'eutrophisation qui se produit. C'est un phénomène quasi naturel, sauf que là, un certain nombre de facteurs amplifient ce mouvement, ce qui commence à nous donner des signes d'inquiétude concernant le lac de Chalain.

Pas de panique concernant ce joyau jurassien. Par contre, il nous faut agir aujourd'hui. Il faut agir avec force et vigueur parce qu'il faut que tous les facteurs qui agissent négativement sur ce lac soient corrigés le plus rapidement possible.

Il est clair que l'assainissement de la régie, de Marigny et de tous les villages avoisinants, doit être particulièrement bien traité, parce qu'on a vu jusqu'alors que ce problème d'assainissement était très mal traité et on sait, après avoir mis en place un comité scientifique, qu'un certain nombre de matières se déversent dans le lac alors qu'elles n'ont rien à y faire.

Il faudra également que l'on travaille avec nos amis agriculteurs pour trouver des solutions par rapport à leur gestion des matières. Là aussi, sans les montrer du doigt, il va aussi falloir agir. Ainsi que sur l'exploitation du lac parce qu'on ne peut pas, indéfiniment, laisser trop de personnes venir. Il va falloir réguler un peu tout cela car on a affaire à un joyau qui est un joyau fragile. Il va donc falloir être précautionneux et certainement voir comment organiser, demain, la régie. Il faut aussi que l'on travaille avec les gens de la Pergola pour que le tourisme qui se développe autour de ce lac soit un tourisme bienveillant avec son cadre, que ce soit un tourisme porté vers la nature, le bien-être.

On travaille sur un certain nombre de projets d'investissement pour atteindre cet objectif avec, en réel objectif, celui de pérenniser le lac de Chalain, notre joyau jurassien avec lequel nous avons maintenant quelques frontières sur notre territoire puisque l'arrivée de Marigny y a contribué.

Merci, Guy, d'œuvrer sur cette problématique d'assainissement.

M. le Maire.- Merci, Clément, pour toutes ces précisions. Vous voyez que Marigny avait déjà engagé la procédure de se mettre en séparatif avant d'intégrer la communauté de communes. C'est pour cela que la communauté de communes a pris le relais, assumant un marché de 1 180 000 € pour le bien-être de tous et il le faut.

Tarification. Vous avez les tarifs du 1^{er} janvier 2019 au 1^{er} janvier 2020. Vous voyez les tarifs de la communauté de communes (la collectivité) qui sont inchangés. L'abonnement est à 30 € et le mètre cube à 0,70 €. La part du délégataire, avec une part fixe ferme à 17,11 qui est augmentée à 17,55 par révision de prix. C'est parce que, contractuellement, il y a des index qui sont publiés par l'État et il y a une formule de révision assez longue qui est contractuelle, où rentrent en ligne de compte le prix de l'électricité, le prix de la main-d'œuvre et certains produits.

Si vous tournez la page, vous avez la facture type de 120 m³. Pour calculer le prix de l'assainissement, on prend 120 m³ d'eau, c'est une règle nationale.

L'abonnement est de 30 €. Les 84 correspondent aux 0,70 multipliés par 120. La part fixe du délégataire est de 17,55. La part proportionnelle a donc été multipliée par 120. Redevance pour modernisation des réseaux : 18 €, c'est pris par l'agence de l'eau. C'est intéressant puisque c'est une taxe sur laquelle il y a de la TVA. On ne voit cela qu'en France !

Ce qui fait, au 1^{er} janvier 2020, pour 120 m³ : 219,76 €, soit 1,83 € TTC/m³. Je vous rappelle que 1 m³, c'est 1 000 litres. Pour assainir 1 000 litres, cela coûte 1,83 €, ce qui n'est pas énorme, même si tout le monde dit que c'est trop cher.

Maintenant, les recettes de la ComCom. En 2019, les redevances ont rapporté 840 000 €.

Les recettes de raccordement (PAC), pour ceux qui bâtissent une maison. Ils paient une somme qui est une participation au réseau, c'est-à-dire qu'ils viennent se raccorder à un réseau qui a été payé par d'autres, qui a été construit par la ComCom. Tout ce qui est au-delà des lotissements a été construit par une commune qui a redonné à la ComCom. Je crois que c'est 750 €, ce qui a nettement augmenté entre 2018 et 2019. C'est Champagnole qui a fait cette augmentation avec les lotissements.

Ce qui fait une recette totale pour la collectivité de 894 000 €, uniquement pour la part collectivité, c'est hors Veolia.

Vous avez ensuite l'encours de la dette qui est de 7,4 millions actuellement.

Pour les remboursements, il ne faut pas comparer 2018 à 2019 parce qu'en 2018, il y avait des prêts relais qui ont été remboursés, des prêts relais de TVA ou des prêts relais pour des subventions qui doivent tomber. Quand les subventions tombent, on rembourse le prêt relais. C'est pour cela que ce n'est pas comparable.

C'est tout ce que j'ai à dire sur l'assainissement collectif.

Est-ce qu'il y a des remarques ? Pas de remarque.

Assainissement non collectif. On a encore – et jusqu'à la fin de l'année - deux systèmes qui seront unifiés en 2021. Au niveau de l'ancienne communauté de communes Champagnole Porte du Haut Jura, c'est tout en régie et, pour Nozeroy, c'est en prestation de service avec Monsieur Thierry Boisson. Vous avez les tarifications, elles sont inchangées en 2019.

Champagnole, c'était 15 € et ceux qui rejetaient dans un réseau unitaire derrière leur fosse septique, c'était 45 centimes du mètre cube. Ensuite, vous avez les tarifs qui sont encore en vigueur cette année, de la ComCom de Nozeroy.

On a également un système de vidange, pour ceux qui ont une fosse septique ou un assainissement aux normes avec une fosse toutes eaux. On peut assurer la vidange, puisque cela se fait régulièrement.

On facture 26 € par an sur 6 ans et, au bout de 6 ans, on revient et on revidange.

Ce qui fait un total de 156 €. Je vous garantis que si vous faites venir un vidangeur chez vous, cela vous coûtera plus de 156 €, ce sera plus proche des 250 / 300 €. C'est donc un service que l'on rend à la population, qu'on lisse tous les ans et, au bout de 6 ans, on tourne. En plus, il y a une garantie puisque si cela se rebouche au bout de 4 ans, on y retourne.

Page suivante, vous avez le nombre de prestations réalisées. 178 installations ont été vidangées en 2019 avec ce système de 26 € par an. Vous voyez donc que c'est tout de même bien utilisé.

Vous avez un état des lieux de notre ComCom, avec 2 090 installations autonomes, en individuel. 132 restent à vérifier. Toutes ont donc presque été vérifiées, contrôlées. Il y en a 444 de conformes. En tout, depuis le début de la mise en place de ce service, on a vidangé 659 installations.

Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas.

Je vous demande juste d'acter le fait que ces deux rapports vous ont été présentés.

7. Lotissement Sur Valières : Vente de terrains

M. le Maire.- "Lotissement Sur Valières

Suite à la viabilisation du lotissement « Sur Valières », il convient de se prononcer quant à la cession des parcelles suivantes, selon le prix fixé par délibération du 12 mars 2019, prix conforme à l'évaluation du service des Domaines :

N° Lot	Surface	Acquéreurs	Prix HT m²	Prix TTC
7	850 m²	M. et Mme AZZOUZI Anouar	35.00 €	34 235.07 €
11	777 m²	M. DEHOSSE Antonin et Mme MILLET Morgane	35.00 €	31 879.37 €

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver la cession de ces parcelles dans les conditions énoncées et d'autoriser le Maire ou son représentant habilité à cet effet à signer toutes les pièces nécessaires."

Y a-t-il des remarques ? Non.

Je mets au vote :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?
Merci.

8. Vente de garages

M. le Maire.- C'étaient les derniers. La commune vient d'achever la construction de 18 garages.

De quelle série parle-t-on ?

M. Laithier.- De l'ancienne.

M. le Maire.- Il y a donc déjà un petit moment puisqu'on a fini les parpaings sur les 20 garages qui sont en train de se construire. La toiture d'un est déjà réalisée. Cela avance donc.

Sur les nouveaux, il y en aura 12 à la vente et 8 en location.

Sur les 18 garages cédés, 10 ont été vendus et 8 sont prévus à la location.

"La Ville de Champagnole vient d'achever la construction de 18 garages Place de l'Amitié, à l'arrière de la rue Clemenceau.

Ces garages sont cédés ou loués sous la forme d'un lot de copropriété, et selon l'état descriptif de division établi par le géomètre. Le bâtiment n° 3 comprend les 10 garages qui vont être cédés et le bâtiment n° 4 les 8 garages prévus en location.

Il convient de se prononcer sur la cession du lot suivant, issu de la copropriété « Place de l'Amitié n° 2 » :

Lot	Acquéreurs	Montant H.T.
7b	Mme ECOIFFIER Martine	12 000.00 €

Cet acquéreur devra également s'acquitter de la TVA au taux en vigueur.

Le prix est supérieur à l'évaluation du service des Domaines qui s'élève à 11 000 € HT.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver cette cession immobilière selon les conditions susvisées. Vous voudrez bien autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires."

Qui est contre ?
Qui s'abstient ?
Merci.

9. Vente de terrain « Le Petit Bois »

M. le Maire.- "Par délibération du 12 mars 2019, la Ville de Champagnole a approuvé la cession à Monsieur Navarro de la parcelle BD n° 772 d'une surface de 149 m².

Or, Monsieur Navarro a vendu sa propriété et ne souhaite plus acquérir ce terrain.

Cette parcelle sera donc vendue aux acquéreurs de la propriété de M. Navarro, il s'agit de Madame Aude Schouvey et Madame Alice El Rhassouli.

Conformément à l'avis du service des Domaines, le prix de vente est de 17,00 € le m², soit un total de 2 533,00 €.

Il est demandé au Conseil municipal d'annuler la vente à Monsieur Navarro et d'approuver la vente de ce terrain à Madame Schouvey et à Madame El Rhassouli et d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires."

C'est une parcelle qui se trouvait au milieu de quatre autres parcelles, on l'a divisée en quatre et chaque riverain a acquis la partie contiguë à son terrain.

Y a-t-il des questions ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.

10. Convention avec ENEDIS

M. le Maire.- Nous devons passer une convention avec eux afin de pouvoir leur vendre l'électricité que nous allons produire.

Vous avez le plan. Il s'agit du centre des Tennis où il y a des panneaux photovoltaïques sur toute la face qui est plein sud.

"Dans le cadre du raccordement basse tension du bâtiment situé rue des Tennis, les travaux envisagés doivent emprunter la parcelle BH n° 247, propriété de la commune de Champagnole.

Il est nécessaire de signer une convention avec ENEDIS pour autoriser le passage de la canalisation souterraine sur l'emprise de la parcelle.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver l'établissement de cette convention de servitudes avec ENEDIS. Vous voudrez bien autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires."

Je mets au vote :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.

11. Convention de renégociation de bail (émetteur TDF)

M. le Maire.- "La parcelle communale BP n° 51 située sur le Mont Rivel est mise à disposition de l'entreprise TDF en contrepartie d'un bail de location conclu jusqu'en mars 2028.

Ce loyer peut être revalorisé au vu de l'évolution du secteur de la télécommunication. Afin d'accompagner la collectivité dans cette renégociation du bail, il est proposé de contracter avec la société SASU JFG Consulting, conseil indépendant qui a déjà assisté de nombreuses collectivités dans des démarches similaires.

La société se rémunérera en fonction des gains éventuels obtenus lors de la négociation (20 % maximum).

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver ce contrat avec la société SASU JFG Consulting. Vous voudrez bien autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires."

La convention est suffisamment longue pour que nous soyons en droit de demander plus. On a 1 600 € par TDF tous les ans. Là, on a déjà renégocié à 3 000 €. Flavien s'en est occupé. 3 000 sont donc acquis.

Je ne sais pas comment ils s'arrangent entre eux car ils y sont tous (la téléphonie, la radio, la télé). On aimerait d'ailleurs avoir un peu plus de radios.

Il y en a un qui nous en propose 3 000. On va demander à la société SASU JFG Consulting de voir ceux qui pourraient avoir cette convention et, après, ils se repartagent entre eux, ils se débrouillent. C'est de cette façon que cela se passe ?

M. Delfau.- Le but est tout de même de rester avec TDF.

M. le Maire.- Oui, mais il y en a d'autres qui proposent plus. Ceux avec qui nous contractualiserions prendraient 20 % au-delà des 3 000 € que nous avons déjà négociés. Ils nous disent qu'on peut obtenir beaucoup plus, sachant qu'ils se paient sur cette partie en plus.

Y a-t-il des questions ?

Je mets au vote :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.

Nous passons à la 6^{ème} commission, avec Madame Véronique Delacroix.

SIXIÈME COMMISSION : AFFAIRES GÉNÉRALES

12. Attribution de subvention à l'ONACVG

Mme Delacroix.- "Pour rappel, l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (ONACVG), accompagne depuis 1916 tous les combattants et les victimes des conflits. Ses trois missions principales, la reconnaissance et la réparation, la solidarité, et la mémoire sont déclinées au plus près de ses trois millions de ressortissants par ses 105 services de proximité, y compris dans le Jura.

L'ONACVG continue d'apporter soutien moral et matériel à ses adhérents et veille à préserver ce lien unique et privilégié qu'il entretient avec le monde combattant. L'établissement a su, au fil des années, faire évoluer et moderniser ses missions de reconnaissance et réparation des souffrances, de solidarité envers ses membres en difficulté et développer toujours plus son action de transmission de la mémoire vers les jeunes générations. Il est également en charge du Bleuets de France.

Afin de soutenir cet organisme, et après avis favorable de la commission Affaires Générales en date du 3 novembre 2020, il est proposé d'attribuer à l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre une aide de 200 €."

Avez-vous des questions ?

Qui vote contre ?

Y a-t-il des abstentions ?

Je vous remercie.

13. Attribution de subvention à l'Ecole du chat

Mme Delacroix.- "L'association L'École du Chat, basée à Arbois, est reconnue d'intérêt général et elle contribue depuis sa création en 1988 à limiter la population des chats errants sans maître, elle procède à la stérilisation et à l'identification de ces chats, elle assure des soins si nécessaire, elle place également les chatons en adoption.

Elle apporte ainsi une aide aux maires à qui incombe cette mission en vertu de l'article L. 211-27 du Code Rural.

L'association a un budget d'environ 35 000 € ; les dépenses concernent essentiellement les frais vétérinaires et les achats alimentaires ; les recettes proviennent de cotisations, de dons (principalement de la fondation 30 millions d'amis) et de subventions de collectivités.

Les membres de la commission Affaires Générales, réunis le 3 novembre 2020, ont émis un avis favorable à l'attribution d'une subvention d'un montant de 800 €.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal d'attribuer une subvention de 800 € à

l'École du Chat."

Avez-vous des questions ?

M. Vuillermoz.- Est-ce que l'on sait comment ils interviennent sur le secteur ?

Mme Delacroix.- Ils interviennent sur demande, lorsqu'il y a des chats errants.

Là, ils ont un peu levé la main en disant que Champagnole n'avait pas versé de subvention depuis quelques années. Je crois que c'est deux ans. Si on veut qu'ils continuent à intervenir, on doit leur verser une subvention, c'est tout à fait normal.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Merci pour eux.

M. le Maire.- Merci Véronique.

SEPTIÈME COMMISSION : VIE SCOLAIRE ET PÉRISCOLAIRE

14. Convention avec Côté Cour

Il y avait une convention avec Côté Cour, Monsieur Grenier ; retrait de ce sujet.

M. Grenier.- Il s'agit d'une convention que l'on passe tous les ans avec Côté Cour pour la programmation de spectacles qui sont assez pertinents dans le cadre scolaire. Nous achetons un certain nombre de places que nous mettons à disposition des élèves qui ont juste une petite somme à ajouter.

Cette année, il y a déjà deux spectacles qui n'ont pas pu avoir lieu à cause du Covid. On n'est pas tout à fait sûr de la façon dont cela va être compensé pour l'année dernière et on ne sait pas trop comment cela sera programmé l'année prochaine. Donc vu le flou artistique de ce dossier, on le retire de l'ordre du jour. On le représentera lorsqu'on aura un petit peu plus de clarté. On les a appelés plusieurs fois ; ils ne sont pas très faciles à joindre et pas très clairs sur leurs intentions.

M. le Maire.- Merci, Pascal, pour cette précision. Le dossier est donc retiré.
Nous passons à la 8^{ème} commission avec Madame Ghislaine Benoit.

HUITIÈME COMMISSION : COHÉSION SOCIALE

15. Attribution de subventions

Mme Benoit.- "Les membres de la Commission Cohésion Sociale, réunis le 9 novembre 2020, ont étudié diverses demandes de subventions à l'appui des bilans d'activités et documents financiers (bilan financier et budget prévisionnel) et ont établi les propositions suivantes :

Associations	Proposition 2020
ASAPA 39	500 €
Amicale Don du Sang	600 €
Croix Rouge	750 €
C.I.D.F.F. (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles)	600 €
Terre des Hommes	180 €

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver le versement de ces subventions."

Y a-t-il des questions ?

Je mets au vote :

Qui est contre ?

Y a-t-il des abstentions ?

Merci.

M. le Maire.- Merci Ghislaine.

Nous abordons maintenant un morceau de choix !

NEUVIÈME COMMISSION : FINANCES

16. Débat d'orientations budgétaires 2021

M. Tissot.- "Je vais vous présenter la synthèse des éléments figurant dans le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) que vous avez pu consulter sur votre ordinateur et dont la copie a été déposée sur votre table.

Vous avez également pu prendre connaissance du rapport de la commission des finances du 9 novembre dernier qui est plus complet et qui rentre plus dans les détails.

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), c'est 5 objectifs :

1° Situer notre collectivité dans le contexte économique actuel au vu des principales orientations du Projet de Loi de Finances (PLF),

2° Analyser notre dette et estimer son évolution sur le mandat,

3° Faire le point sur l'évolution de notre fiscalité locale et estimer son évolution,

4° Réaliser une analyse rétrospective de la gestion de la ville durant les 4 dernières années,

5° Estimer nos marges de manœuvre pour le budget 2021 mais plus globalement pour le mandat à venir, c'est-à-dire déterminer nos possibilités d'investissement futures.

Concernant les pistes d'investissements du mandat, je laisserai le Maire vous en parler en conclusion de mon intervention.

A l'issue de la présentation, nous pourrons ouvrir le débat d'orientations budgétaires pour l'année 2021.

Le projet du Budget Primitif (BP) 2021 qui vous sera présenté lors du prochain conseil tiendra compte des observations et des conclusions qui seront issues du DOB.

Je vais maintenant rentrer dans le vif du sujet, n'hésitez pas à m'interrompre à tout moment si vous avez besoin d'explications. Nous avons beaucoup travaillé en commission finances, nous avons bien discuté et vous avez le rapport qui est déjà bien détaillé. Mais n'hésitez pas si vous avez besoin d'autres explications.

Les pages 1 et 2 définissent le ROB et son contenu légal et nous précisent que le DOB doit avoir lieu dans les 2 mois avant l'adoption du budget.

Nous avons pris l'habitude de le voter au conseil précédant le vote du budget afin que les prévisions économiques soient les plus récentes possibles.

Les chiffres présentés proviennent du projet de loi de finances pour 2021 et des prévisions de la Banque Postale.

Page 3, le cadrage macro-économique pour 2021.

Sur le premier graphique, le taux d'inflation est estimé à 0,6 % en 2021 (0,2 % en 2020). Il ne bouge donc pas beaucoup.

Lors du dernier mandat, le taux annuel moyen s'élèverait à 0,70 %.

Sur le second graphique, on retrouve l'évolution du taux de croissance depuis 2011.

La crise sanitaire conduirait à une récession de – 10 % en 2020 (l'aggravement de la situation et le reconfinement porteront sans doute la prévision à – 11 %) et un rebond de + 8 % en 2021 si les conditions sanitaires le permettent.

Le taux de chômage en diminution avant la crise repartirait à la hausse avec un taux de 9,10 % en 2020 qui passerait à 11,10 % en 2021.

Seule bonne nouvelle, les taux d'intérêt devraient rester très bas autour des 1 % en 2021.

Page 4, le cadrage des finances publiques 2021.

Le respect d'un déficit sous les 3 % n'est plus d'actualité, la commission européenne n'en fait plus une obligation pour le moment. Quoiqu'on commence à se poser des questions en se disant que cela risque d'être compliqué par la suite.

Je dirais juste que la crise du Covid aura un impact beaucoup plus important que la crise financière de 2008, car en 2009 et 2010 le déficit s'était limité à 7,5 et 7 %.

Autre conséquence, la dette publique explose et sera deux fois supérieure aux critères de Maastricht qui la limitait à 60 % du PIB.

Pour conclure sur l'état des finances publiques, il faudra que le rebond soit puissant pour que l'économie française et européenne puisse se relever rapidement.

Page 5, vous avez la présentation des budgets 2020 et 2021 de l'Etat par section. Ce type de présentation permet de comparer les grands équilibres budgétaires de l'Etat comme on le fait pour notre commune.

La commune n'a pas le droit de voter son budget en déficit et doit respecter un principe de base « de ne pas dépenser plus que ce que l'on gagne ».

Le déficit de l'Etat passerait de 32 en 2020 à 88 milliards d'euros en 2021.

L'emprunt 2020 s'élève à 205 milliards et il faudra en rajouter 260 en 2021.

Fin juin 2021, la dette par habitant s'élèvera à 40 000 € par personne en France.

Page 6, les différentes mesures du Projet de loi de finances pour 2021. Nous les avons citées pour votre information, aucune de ces mesures n'aura d'incidence sur le budget 2021.

On s'aperçoit que l'Etat va tout gérer. Ce qui est inquiétant puisque nous allons avoir une dotation globale et il faut espérer qu'on ne nous la diminue pas, comme cela a été fait précédemment.

L'analyse de la dette aux pages 7 à 12.

L'annuité prévisionnelle s'élèvera à 895 096 € pour un capital restant dû de 8 310 337 €.

Dans cette dette, sont inclus la régie de production de l'électricité et le besoin de trésorerie, tout en sachant que contrairement aux autres prêts, il y aura des recettes en face avec la vente d'électricité et les loyers.

L'annuité du budget principal s'élève à 843 310 € pour 884 975 € en 2020 soit une baisse de 41 665 €.

Page 8, la répartition par budget.

Je vous précise que l'annuité du budget de la régie électrique est financée par les ventes d'électricité et que celle de Champa-immo le sera par les loyers.

On retrouve la ventilation par banque, la Caisse d'Epargne et la Banque Populaire financent 60 % de l'encours.

Page 9, le taux moyen qui s'élève à 1,90 %, et l'encours depuis 2017 qui reste stable.

Page 10, l'encours par type de taux avec 93 % de taux fixes pour 7 % de taux variables. Ce qui fait que nous sommes au plus bas dans la charte Gissler, classement du risque des emprunts.

Notre encours est sécurisé sur des taux fixes pour 93 % et les emprunts souscrits ne représentent aucun risque financier

La totalité de notre encours est classée sans risque.

Compte tenu de la faiblesse des taux, il reste actuellement intéressant d'emprunter à taux fixe. (Le dernier emprunt l'a été au taux de 0,66 %).

Page 11, l'échéancier du remboursement de l'annuité, nous essayons de lisser le remboursement sur l'année, afin de préserver la trésorerie. C'est réparti tous les mois, sauf les mois de fin d'année, ce qui est plus simple pour tout le monde.

Page 12, la courbe d'extinction de l'encours et l'évolution de l'annuité.

La simulation a été calculée en intégrant un emprunt annuel de 500 000 € sur 20 ans au taux

fixe de 2 %.

On peut remarquer que l'annuité va augmenter à partir de 2022.

L'augmentation de l'annuité correspond à la différence des intérêts payés pour les nouveaux prêts et les intérêts quasi nuls des prêts qui se terminent.

Je conclurai le chapitre de la dette en restant raisonnablement optimiste, car c'est un chapitre que nous maîtrisons en limitant volontairement notre emprunt à 500 000 € par an.

Page 13, l'évolution du produit fiscal pour 2021

Le tableau présenté a été élaboré en tenant compte :

- des taux de taxe foncière inchangés en 2021,
- des estimations 35 343 € de nouvelles bases foncières pour 2021,
- de la revalorisation de 0,5 % des bases fiscales en 2021,
- du gel du produit de la taxe d'habitation et des allocations compensatrices.

Compte tenu de ces estimations, on arrive à une augmentation de 26 261 € pour 2021.

Comme vous pourrez le constater à la lecture du tableau suivant, nos prévisions sont le plus souvent plus pessimistes que la réalité, mais nous devons toujours rester prudents.

Page 14, l'évolution du produit fiscal brut de 2010 à 2020.

Comme je l'ai souligné en commission des finances, si on déduit les 14,5 % de revalorisation annuelle des bases fiscales, on constate que celles-ci ont augmenté « physiquement » de 17 % sur la période grâce à la politique de lotissement (et cela va se poursuivre au minimum sur la première partie du mandat, avec les ventes des lotissements « Sur Valières » et « le Grand Parc »).

Pour conclure sur la partie fiscalité, c'est le dynamisme du marché immobilier à Champagnole qui nous a permis de maintenir les taux d'impositions inchangés depuis 15 ans.

Page 15, l'évolution de la section de fonctionnement sur les 4 dernières années et de la marge d'autofinancement brute.

Les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 3,32 % sur la période mais les recettes de fonctionnement que de 1,70 %.

La CAF brute (issue des Comptes Administratifs) diminue de 100 000 € de 2016 à 2019.

La CAF nette se maintient compte tenu de la réduction du remboursement du capital de l'emprunt (-100 000 € également sur la période).

La baisse de l'annuité dont nous avons pu bénéficier lors du mandat précédent ne se reproduira pas durant celui-ci mais plutôt au début du prochain. C'est pourquoi l'analyse prospective sur le prochain mandat doit en tenir compte et qu'il nous faut rester prudent et le plus exhaustif possible pour les estimations.

Concrètement, compte tenu des incertitudes pour 2021, et notamment dans nos prévisions de recettes (en particulier de location), il faudra réaliser aux alentours de 100 000 € d'économie de fonctionnement dès le BP 2021.

Mais il ne faudra pas s'arrêter là, car je n'imagine pas que le remboursement des 2 600 milliards de dette de l'Etat se fasse sans conséquence sur les finances communales, et on peut craindre une nouvelle baisse des dotations.

Page 16 et 17, l'estimation de la capacité d'investissement brut du prochain mandat

Toute chose restant égale, la marge d'investissement brut de 3 650 millions d'€ pour le mandat devrait être plus proche des 4 millions si on diminue nos dépenses à compter de 2021.

Malgré tout, force est de constater que la capacité d'investissement diminuera sensiblement par rapport au dernier mandat.

Je tiens simplement à vous faire remarquer que les 600 000 € de dotation retirées par l'Etat depuis 2014 qui représentent 7 % de nos recettes de fonctionnement ont pour conséquence de diviser par deux nos capacités d'investissement.

J'en ai terminé. Je vais laisser le Maire conclure sur le ROB et ouvrir le DOB.

M. le Maire.- Merci Pascal.

Les 600 000 € sont à rapporter aux 500 000 € que nous empruntons par an. On pourrait se dire que si on investissait 600 000 €, on n'aurait plus besoin d'emprunter. Etonnant !

Il faut cependant rester confiant. Quand j'ai été élu maire, en avril 2015, c'est à ce moment-

là que commençait la baisse des dotations de l'Etat, dont on avait été prévenus en 2014. Je me suis attelé à trouver des économies immédiatement. J'ai donc des débuts de mandat de maire bizarres. Il a donc fallu trouver 600 000 € d'économie tout de suite. On y est arrivé, on a survécu. Là, on commence un nouveau mandat avec le Covid, avec également des incertitudes financières parce que, comme l'a dit Pascal, nous devons réaliser des économies. Nous allons nous y atteler. Quand on est au pied du mur, on n'a pas le choix, il faut le faire. Il faut chercher des pistes d'économie ou des nouvelles recettes, on peut donc aussi le voir différemment. Par contre, l'incertitude sur les dotations de l'Etat qui, maintenant, s'octroie la collecte de l'impôt pour nous le redistribuer après sous forme de dotation pose tout de même un problème puisqu'on ne maîtrise plus.

L'annulation de la taxe d'habitation, par exemple, qui va nous être compensée va poser un problème du fait que nous ne la maîtriserons plus. On ne l'augmentait pas à Champagnole, certes, mais c'était une latitude qu'avait la collectivité et que nous n'aurons plus. Ils vont nous la redonner à l'euro près, oui, mais pour combien de temps ? Je vous rappelle que la loi de finances se vote chaque année.

Il y a également la taxe sur l'électricité. Elle ne posait pas de problème ; c'était 175 000 € par an. Maintenant, on va faire un pot commun où ils vont nous redonner, peut-être à l'euro près la première année. Mais après, ils vont peut-être se rendre compte que certains sont plus dans la peine que d'autres et cela risque d'être une prime au mauvais élève, en disant qu'il faut donner plus à ceux qui ont mal géré.

D'où mon inquiétude du fait qu'on ne maîtrise plus grand-chose.

Nous maîtrisons la taxe foncière - la taxe d'habitation va s'arrêter - et le foncier non-bâti, soit 30 000 €, donc pas grand-chose. Ils vont compenser, donc nous redonner en partie. Ils vont compenser les Départements par de la TVA.

Est-ce que les gens étaient demandeurs de cette annulation de taxe d'habitation ? Sachant que 50 % étaient déjà exonérés.

Je suis plus inquiet, dans l'avenir, par les retours de notre dû – puisque c'est finalement notre dû - que par rapport aux efforts que nous allons être obligés de faire vis-à-vis de certaines dépenses. Je tenais donc à vous livrer ce sentiment.

Pascal nous a expliqué que les prêts allaient baisser à partir de 2026. Tant mieux pour ceux qui seront là !

On en a profité également sur la fin du dernier mandat où pas mal de prêts s'arrêtaient du fait que la gestion au niveau des emprunts avait été très raisonnable.

Il va tout de même nous rester une possibilité d'investissement en 2021, ne vous inquiétez pas. On est en train de travailler dessus. Nous sommes dans une période curieuse avec ce Covid puisqu'un plan de relance a été mis en place, ceci sur des travaux axés dans différents domaines. J'ai demandé à David Dussouillez de nous faire un point concernant ce plan de relance et je passerai la parole à Clément qui nous en parlera également. C'est en effet mené par le Conseil départemental, la communauté de communes et l'Etat. Cela concerne certains chantiers que nous comptons mener à bien. Je ne parle pas forcément de travaux, cela peut être varié, qui peuvent être largement subventionnés l'an prochain dans le cadre du plan de relance concernant des chantiers de moins de 70 000 €.

On n'est pas là pour se faire plaisir mais pour faire de l'utile. Nous allons donc aider nos entreprises locales, sachant que ce sont des ambitions que nous avons déjà. J'ai regardé ce qui avait été prévu sur le mandat lors de la campagne électorale du printemps. Il y a énormément de projets, commencés pour certains, dans les études pour d'autres. Ce ne sont pas des projets pharaoniques, ils tiennent dans ces 70 000 €. On est donc en train de regarder ces travaux ou ces équipements pour profiter des plans de soutien mis en place par l'Etat.

Pas mal de choses vont se lancer l'an prochain, même si ce sera forcément plus sur des études. Sachant qu'il y aura des arbitrages à faire au niveau de la municipalité puisqu'on ne peut pas tout faire. Mais je pense que l'on peut aller chercher pas mal d'aides afin d'avoir un budget d'investissement qui soit assez important. On ne peut pas comparer le budget d'investissement et le budget général par rapport aux précédents puisque nous avons tous les budgets annexes qui n'existaient pas avant, par exemple tout ce qui est lotissements. Il faut donc comparer ce qui est comparable.

Les réflexions ont commencé. Celle concernant la Trésorerie va se poursuivre.

On va lancer le lotissement du Grand Parc, qui est un budget annexe.

Amélioration de l'habitat en centre-ville, avec l'ascenseur. L'Office HLM nous a fait une demande. Il va donc falloir sérieusement que nous en parlions et voir comment nous orientons cela au niveau de la commune.

Le vieux Champagnole que l'on va devoir continuer cette année si les finances nous le permettent. Ce sera la rue d'Ain. Celle qui est dans le plus mauvais état.

On est en train d'étudier la rue Gédéon David qui a grandement besoin de travaux.

On a également des ordinateurs à changer dans les écoles, de la restauration de tableaux. Ce ne sont pas des grosses sommes, mais c'est tout de même intéressant.

Développement des arts de rue. J'espère que le Covid va s'arrêter afin que nous puissions relancer certaines manifestations en dehors.

Les salles de sport ; on va faire l'étude de cette nouvelle salle de sport cette année.

La plaine de jeux, avec la tribune à faire pour le foot. Sachant qu'on ne pourra pas tout faire.

Le skate. J'ai demandé à Cathy de voir avec le conseil municipal des enfants afin qu'ils nous fassent des propositions de lieux, qu'ils nous fassent toutes les orientations qu'il doit y avoir sur un skate-park. C'est préférable puisque c'est pour eux.

Il y a tout l'événementiel, la vidéo protection que l'on va continuer. Il y a donc beaucoup de projets. La sécurité urbaine, l'aménagement de carrefour rue de la Liberté. On a toujours le projet de couvrir le marché avec des panneaux photovoltaïques. J'en ai discuté avec l'architecte des bâtiments de France, ils ne sont pas opposés, ce qui est déjà bien.

Il faudra également qu'on se penche sur l'ancienne gare du tram, qui est la dernière et dont la toiture est à changer.

Ce sont là des travaux qui sont pleinement dans le cadre du plan de relance.

Concernant cette ancienne gare, on est sur un patrimoine où on va faire travailler des entreprises locales. Ce sera donc l'occasion de travaux qui peuvent nous être financés à 75 %. Je ne dis pas que c'est un effet d'opportunité, mais ce plan de relance est là pour aider l'activité locale.

Ensuite, au niveau du développement durable, on a pas mal de choses également à voir, mais comme la réunion de la commission n'a pas encore eu lieu, je ne peux pas trop détailler, mais il y a peut-être de la location de vélos électriques, ceci dès l'an prochain si nous en avons les moyens.

Pascal ne nous a pas dressé un portrait catastrophique, loin de là, mais sachez bien que nous aurons les moyens de continuer à investir et que nous allons tout faire pour aller chercher le maximum de financements où ils sont disponibles.

Clément, est-ce que tu veux dire quelques mots sur le plan de relance ?

M. Pernot. - La gestion du mandat précédent a été de très bonne facture et il ne faut jamais l'oublier en tant qu'élu. Malgré les baisses de dotation de l'Etat décidées de manière totalement unilatérale et très brutalement - puisque je parlais de purge à l'époque -, ces baisses de dotations, grâce à une gestion municipale optimale, n'ont pas eu d'incidence directe puisque la capacité à investir de la ville a été maintenue tout en ayant un fonctionnement de nos services qui est resté égal, voire qui s'est développé pendant la période.

Malgré une baisse de recettes de 600 000 €, comme l'a signifié Pascal, parce que la gestion a été de très bonne facture, nous nous retrouvons aujourd'hui dans la situation où nous étions avant ces baisses de dotation. Imaginez la situation dans laquelle nous serions si ces baisses de dotation n'avaient pas eu lieu !

Je parle en capacité d'investissement.

Aujourd'hui, on est dans un cadre assez particulier puisqu'on demande aux institutions locales de faire des débats d'orientations budgétaires. C'est extraordinaire ! Ceci dans un contexte où nous sommes finalement tous désorientés puisque même l'Etat ne sait plus où il en est. Mais il est certains qu'à un moment donné, il faudra passer à la caisse.

Mais même nous, aujourd'hui - je parle en tant que Président du Conseil Départemental et c'est vrai pour toutes les villes importantes -, ce n'est pas la peine que nous spéculions sur ce que nous allons faire puisque, finalement, nous ne savons pas à quelle sauce nous allons être mangés ou si l'Etat

va gérer seul. On nous promet qu'il va y avoir de nouvelles orientations européennes qui feront que les choses se régleront à un autre niveau que celui de nos collectivités locales. D'autres sont, à mon avis, un peu plus pragmatiques et raisonnables et nous promettent des difficultés à venir, avec des baisses de dotation à nouveau pour les deux ou trois prochaines années.

Aujourd'hui, nous sommes donc dans un flou artistique et il convient d'essayer de passer cette période le moins douloureusement possible.

Il y a un point sur lequel je voudrais vous interpeller en tant que citoyen, c'est sur cette suppression de taxe d'habitation. Je ne sais pas si c'est une décision de campagne électorale, ne sachant quoi proposer d'autre, qui est devenue une règle générale. C'est la conséquence que je voudrais que chacun étudie. Qui paie l'impôt dans la ville, aujourd'hui ? Uniquement les propriétaires. Ce qui veut dire que tous ceux qui sont locataires ne paieront plus. Certains diront que c'est normal. Mais non, ce n'est pas normal puisque l'impôt, c'est le moyen de participer à une œuvre collective. Donc même si vous ne payez que 1 €, il faut payer 1 €. Personne ne devrait être totalement exonéré sur l'impôt. Je ne dis pas qu'il ne faut pas avoir des facilités pour ceux qui sont dans les plus grandes difficultés, mais ne serait-ce que 50 centimes d'euros pour dire « Je participe au collectif et j'ai donc mon mot à dire ».

Parce que généralement, lorsque je suis dans une structure où je n'apporte pas mon financement, j'évite de trop commenter ce qui se fait en termes de dépenses dans cette structure.

C'est ce que je reproche le plus à ce gouvernement, c'est finalement de créer des citoyens à part. Vous allez avoir des gens qui ne paient plus d'impôt sur le revenu, qui ne paient plus de taxe d'habitation, qui ne paient plus d'impôt foncier, locaux et ces citoyens seront à part.

Vous me diriez qu'ils paient des taxes. Oui, on a substitué l'impôt aux taxes, mais c'est pire que tout puisque la taxe est totalement injuste étant donné que tout le monde paie la même chose. C'est pour cela que, pour moi, toute cette modification de la fiscalité locale plus les exonérations d'impôt sur le revenu aboutissent à faire des citoyens à part, ce qui devient particulièrement dangereux en termes d'analyse sur le futur de notre démocratie.

Concernant le plan de relance, cet argent est initié par le Département. Je peux l'affirmer haut et fort puisque nous avons été sollicités par les entreprises de BTP, de R&D, qui nous ont fait part de leurs soucis dès les mois de mars, avril et mai. Ils ne se faisaient pas trop de souci pour la reprise après le premier déconfinement parce qu'ils avaient des carnets de commandes pleins et qu'ils n'avaient pas pu réaliser ces travaux pendant la période où nous étions tous retenus dans nos appartements. Par contre, ils ont amorcé leurs travaux sur juin, juillet, août quasiment normalement et ils avaient déjà prévu que la situation se compliquerait sur septembre, octobre, novembre, janvier, février et mars. Ils redoutent donc aussi le début de l'année, d'autant plus avec cette deuxième vague du Covid dont on ne parlait pas à l'époque.

Nous avons décidé, au Département, d'aider les collectivités parce qu'on nous a privés de la possibilité d'aider les acteurs économiques directement, on est obligé d'utiliser des biais. On a donc lancé ce plan de relance en mettant en avant un dispositif d'accompagnement pour les collectivités locales, en particulier les mairies et les communautés de communes. Il y a donc deux niveaux. Ceci sur les petits travaux, des travaux dont le montant est tel qu'il ne nécessite pas de complications administratives dans leur mise en œuvre. C'est-à-dire que le maire peut décider, à partir de deux ou trois devis sollicités auprès des entreprises locales, de déclencher une commande.

Ces travaux-là doivent être inférieurs à 70 000 €.

Le Département a décidé de subventionner les communes à hauteur de 33 %. Il sollicite les communautés de communes pour mettre à ses côtés 33 % également. Elles n'y sont pas obligées.

Lors du dernier conseil communautaire, nous avons voté une enveloppe de 200 000 € pour accompagner le Département dans les subventions aux communes.

On s'était dit 66 %. Lorsque le Préfet Vignon a eu vent de notre initiative, il s'est déclaré intéressé, son successeur également. L'Etat peut donc mettre 25 %.

Si l'Etat met 25 %, que le Département met 25 % et la communauté de communes met 25 %, la commune n'a plus que 25 % à mettre.

C'est donc effectivement, Monsieur le Maire, un champ d'opportunités qu'il faut travailler.

Il ne faut pas s'amuser à sectionner les travaux dans les gros travaux. Certains ont été tentés de le faire, ils n'ont pas trompé la vigilance des agents du Département. L'idée est de repérer, dans la

commune, des petits travaux qui peuvent être donnés à des petites entreprises sans qu'il y ait toute l'armada des obligations pour les appels d'offres.

Pour la gare, cela peut effectivement être une opportunité. Cela peut être pour refaire le restaurant, la peinture, qu'importe, ce sont des exemples.

Mais on a également augmenté l'enveloppe de la dotation de solidarité territoriale pour que vos gros dossiers puissent aussi être gérés plus massivement au niveau du Département. C'est-à-dire que les taux de subvention ne vont pas forcément changer, mais le volume global va être plus important. Donc s'il y a des salles de sport, etc., n'hésitez pas à les envoyer également parce que nous avons vocation à les accompagner.

Nous avons développé des enveloppes, quitte à dégrader un peu la situation financière du Département, parce qu'il est impératif que nous soutenions cette économie de proximité. La plupart de nos entreprises emploient des salariés qui travaillent dans nos villes. C'est cela, la richesse. C'est pour cela qu'il faut impérativement que nous maintenions ces entreprises.

Voilà l'idée du plan de relance départemental que l'on mène en relation avec l'Etat qui complète avec sa DETR, mais également avec la ComCom. Je trouve que c'est un exemple intéressant puisque, même si la ComCom peut elle-même bénéficier du plan de relance sur ses propres investissements structurants, elle est également sollicitée pour accompagner les collectivités, pour vraiment faire travailler ce tissu des artisans locaux. Et je crois qu'à Champagnole, nous avons beaucoup d'entreprises de ce type qui prospèrent, il faut donc que l'on continue d'alimenter ce tissu pour qu'il soit toujours générateur de richesses sur le territoire.

Je suis finalement heureux que le constat qu'a fait Pascal atteste d'une chose sur laquelle nous avons travaillé avec beaucoup d'insistance depuis 2008, c'est le fait que la richesse d'une mairie, c'est sa population. Il faut donc impérativement que notre ville reste attractive puisque, même si nous n'avons plus les taxes d'habitation, les taxes foncières vont s'y substituer et nous réussirons à avoir de nouveaux lotissements, de nouveaux habitants.

C'est là où la gestion du mandat précédent a été exemplaire parce qu'elle a permis cela en augmentant la richesse qui nous permet de nous préserver des délires gouvernementaux grâce à une attractivité renforcée qui attire des habitants.

Voilà, Monsieur le Maire, ce que je pouvais vous dire. Profitez pleinement de ce plan de relance départemental, n'ayez aucun scrupule à envoyer des dossiers car je peux vous assurer qu'il y en a qui ne se gênent pas.

M. le Maire.- Mon cher ami, ne t'inquiète pas, je n'aurai pas de scrupules là-dessus.

Je voudrais ajouter quelque chose au niveau des taxes d'habitation. Je vois régulièrement des Champagnolais. Je vais prendre l'exemple du déneigement, même s'il n'y a pas eu beaucoup de neige ces dernières années. Généralement, le premier jour de neige, certains rouspètent en disant que le déneigement n'a pas eu lieu assez tôt. Le deuxième jour également, j'ai des doléances par téléphone et à la mairie. Généralement, je réponds que l'on peut améliorer les choses, que ce n'est pas un souci, qu'il suffit d'acheter deux camions de plus, d'embaucher deux chauffeurs en plus, un pour le matin, un pour l'après-midi. Ce qui fait quatre chauffeurs. J'augmente l'impôt et le tour est joué. Là, on me dit « non ».

Mais qu'est-ce que cela veut dire si les gens ne sont plus reliés à l'impôt avec la commune ? Ils seront d'autant plus exigeants que cela ne leur coûte rien ! Et c'est un vrai problème. Je vous garantis qu'ils seront beaucoup plus exigeants. Ceci n'a pas été suffisamment pensé. Mais je ne suis pas Député de la majorité.

Concernant le débat d'orientations budgétaires, y a-t-il des questions ?

Mme Delacroix.- Je vois que beaucoup de communautés de communes prennent des compétences. Y a-t-il quelque chose d'envisagé sur la communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura pour mutualiser des services ? Est-ce que cela pourrait occasionner des économies au niveau du personnel, par exemple ?

M. le Maire.- On a la chance d'avoir le président, il pourra nous donner sa réponse.

En ce qui concerne les mutualisations, on en a déjà quelques-unes de faites. Notre grand argentier travaille aussi bien pour la ComCom que pour la ville.

Après, je suis pour quand il y a une réelle économie, parce que regrouper des régions pour avoir deux hôtels de région dont on ne se sert plus et en refaire un énorme, je ne sais pas si ce sont de réelles économies.

Mme Delacroix.- Il en avait été question pour le portage des repas, par exemple.

M. le Maire.- Oui, c'est un vrai projet intercommunal.

Clément, tu peux en dire quelques mots ?

M. Pernot.- Il est vrai qu'on a déjà mutualisé un certain nombre de fonctions telles que François. Ceci étant, j'ai toujours été prudent sur ce sujet parce qu'il faut se méfier que la fusion ne devienne pas une absorption. C'est-à-dire que chacun doit garder ses prérogatives si on ne veut pas tomber dans le délire de « c'est la ComCom qui fait tout ».

Et puis il y a tout de même de fâcheux précédents sur le territoire. Il y a eu des mélanges un peu trop rapides, un peu trop sévères avec nos collègues qui ont un peu noyé les équipes de personnels dans une structure qui gérât la ComCom et la ville, où les frontières ne sont plus très bien délimitées. Résultat des courses, cela a créé des surcroûts en fonctionnement sur les communautés de communes qui les privent aujourd'hui de capacité d'investissement. Ce qui est tragique parce que, finalement, alors que la ville s'en est plutôt bien sortie dans cette affaire de mutualisation, du moins sur le territoire auquel je pense puisqu'elle a la capacité à investir, mais comme elle a de moins en moins de compétences, elle ne peut pas investir là où elle n'est plus compétente. Résultat des courses, elle a noyé le fonctionnement de la communauté de communes qui se trouve dans l'incapacité d'investir là où elle a la compétence.

Ce sont des équilibres très subtils et je crois qu'il vaut mieux un travail progressif. On n'est pas encore dans une volonté de noyer le fonctionnement des communes dans le fonctionnement de la communauté de communes. Si telle était la volonté du législateur, les choses iraient dans ce sens. Mais comme ce n'est pas le cas, je crois qu'il faut faire un petit peu de résistance à ce réflexe naturel pour que, finalement, les choses s'équilibrent naturellement sur le territoire.

Aujourd'hui, sur notre territoire, je n'entends pas les gens dire que la ville ruine les petites communes. Je n'ai jamais entendu cela. C'est plutôt l'inverse, la ville est bien le moteur de l'organisation intercommunale. On a un équilibre intéressant.

Il est clair que s'il faut mutualiser un service informatique, s'il faut mutualiser quelqu'un comme François, cela ne pose pas de problème. Mais si, demain, on engageait une réflexion sur une restauration collective sur l'ensemble du territoire, on peut aussi envisager de mutualiser des postes qui seraient dépendants de cette compétence. Mais attention à ne pas aller trop vite sur ce sujet-là tout de même, parce qu'il faut laisser la communauté de communes, dans la mesure où c'est elle qui gère les compétences qui nécessitent beaucoup d'investissements maintenant, avoir la capacité à faire de l'investissement et à ne pas se grever dans un fonctionnement qui l'affaiblirait.

Il faut donc être vigilant.

M. le Maire.- Y a-t-il d'autres questions concernant ce débat d'orientations budgétaires ?

Nous n'avons pas à voter sur le débat mais juste à noter qu'il a été réalisé, ce qui, je n'en doute pas, a été fait par Monsieur notre grand argentier ce soir. Merci Pascal.

M. Tissot.- En conclusion, si j'ai bien compris, il faut profiter des opportunités.

M. le Maire.- Tout à fait.

17. Budget 2020 – Décisions modificatives n° 2/2020

M. Tissot.- "Il est nécessaire d'établir cinq décisions modificatives afin de compléter ou de modifier les crédits budgétaires des BP 2020 du budget général, du budget annexe eau potable, du budget annexe restaurant municipal et des budgets annexes des lotissements communaux « Les Louataux » et « Sur Valières ».

Le document détaillé est ci-annexé.

La commission des Finances réunie le 9 novembre dernier a émis un avis favorable.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver les décisions modificatives n° 2/2020 du budget général et des budgets annexes."

Avant le vote, je vais vous les présenter rapidement. Il y a beaucoup de comptes à compte, mais il y a juste un point qui m'interpelle sur le budget général. Vous avez les dépenses imprévues pour 130 000 €. Rémunération principale : 70 000 € en positif. Déficit du budget annexe du restaurant : 122 000 €. Pour le reste, c'est du compte à compte.

Il nous manquait de la rémunération de personnel, pour 70 000 €. C'est dû au Covid et aux primes Covid pour ceux qui ont travaillé malgré tout. Et puis aussi pour le budget du restaurant qui, du fait de l'inactivité du self, n'a pas de rentrées d'argent. Il a donc fallu rééquilibrer. On a rééquilibré le budget annexe de 122 000 € qu'on trouvera après, dans la décision modificative du budget restaurant. Et les 70 000 € qui servent pour le compte des salaires. On les compense, on est allé chercher de l'argent où il y en avait. Par exemple, le FPIC où on pensait avoir à payer plus.

Ce sont donc des « comptes à compte » que je vais vous épargner, sauf si vous avez des questions.

Idem pour le budget de l'eau où il nous manquait 100 €. C'est donc vraiment de la petite mécanique mais il faut y passer avec les décisions modificatives pour être en règle en fin d'année.

Vous avez la décision modificative du restaurant municipal pour 122 000 €, je viens de vous en parler.

Sur le budget du lotissement Les Louataux, c'est un encours de 575 737 € qui est demandé par la Trésorerie. Ce sont juste des opérations que l'on passe, il n'y a rien d'extraordinaire.

Idem pour le lotissement Sur Valières, c'est exactement la même chose. Ce sont des comptes à comptes qui sont indispensables pour être juste en fin d'année.

Avez-vous des questions là-dessus ? Il n'y a pas de question.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver les décisions modificatives du BP général et des budgets annexes.

Y a-t-il des votes contre ?

Y a-t-il des abstentions ?

Je vous remercie.

18. Clôture du budget annexe « Lotissement rue de la Liberté »

M. Tissot.- On a enfin vendu la dernière parcelle. Cela a été un peu compliqué pour ce lotissement, mais on y est arrivé.

"Par délibération du 16 avril 2013, le Conseil municipal a voté la création du budget annexe lotissement communal « rue de la Liberté ».

Les 4 parcelles ont été vendues (5 075 m² à 40 €/m²) pour une recette totale de 203 000 €.

L'achat des terrains (56 583,30 €) et les travaux de viabilisation (161 914,65 €) conduisent à un déficit net du budget de 15 497,95 €.

Le déficit a été financé par un versement d'une subvention d'équilibre du budget principal (8 418,81 € en 2016 et 7 079,14 € cette année).

Les opérations de clôture ayant été comptabilisées, et après avis favorable de la commission des finances réunie le 9 novembre dernier, il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir

approuver la clôture du budget annexe « lotissement rue de la Liberté » au 31/12/2020 et du dossier de TVA n° 310184 ouvert au SIE de Lons le Saunier (après la déclaration du 4ème trimestre 2020)."

Il faut se rappeler que Rue de la Liberté, nous avons eu un petit souci sur un lot qu'il a fallu combler, ce qui nous a fait des frais supplémentaires.

Y a-t-il des questions sur ce lotissement ?

Est-ce qu'il y a des voix contre ?

Y a-t-il des abstentions ?

Je vous remercie.

19. Passage en nomenclature comptable M57 et convention pour la mise en place du Compte Financier Unique

M. Tissot.- "Sur proposition de la Direction Départementale des Finances Publiques, la commune de Champagnole s'est portée candidate en juin 2019 à la mise en place du référentiel M57 à compter du 1^{er} janvier 2021.

À partir de cette date, tous les budgets communaux qui sont en nomenclature M14 passeront en M57 (budget principal, restaurant municipal, Champa-immo, lotissements communaux « les Louataux », « le Grand Parc » et « Sur Valières ».

Les budgets annexes du service eau potable et de la régie municipale de production d'électricité ne sont pas concernés.

Le passage en M57 dès 2021 permettra au nouveau Conseil municipal de pouvoir voter les prochains budgets directement avec la nouvelle nomenclature (la date officielle de passage en M57 étant le 1^{er} janvier 2023, les deux premiers budgets du mandat auraient dû être votés en M14 et les suivants en M57).

La norme M57 va remplacer progressivement les autres plans comptables en les unifiant.

Les principales nouveautés de la M57 par rapport à la M14 :

- L'amortissement au *prorata temporis* devient la règle.
- Possibilité de faire des virements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de fonctionnement par simple autorisation du Maire (évite les DM),
- Obligation de constater des provisions ou dépréciations à l'apparition d'un risque contentieux.

Le compte administratif et le compte de gestion devraient être remplacés par un seul et unique document appelé Compte Financier Unique (CFU).

Après l'avis favorable de la commission des finances du 9 novembre dernier, il est proposé au Conseil municipal :

- D'adopter le référentiel M57 à compter du 1^{er} janvier 2021,
- D'autoriser le Maire à signer la convention pour la mise en place du CFU."

La raison pour laquelle la commune s'est portée candidate, c'est que l'obligation étant 2023, nous avons décidé d'anticiper en 2021 afin que ce soit clair pour tout le monde. Tout ce qu'on présentera sera sur le même plan comptable, ce qui sera beaucoup plus compréhensible pour tout le monde.

Y a-t-il des questions ?

Qui vote contre ?

Y a-t-il des abstentions ?

Je vous remercie.

20. Durée d'amortissement des immobilisations

M. Tissot.- "La mise en place de l'instruction comptable M57 conduit la commune à mettre en place de nouvelles règles d'amortissement à compter de l'exercice 2021.

Les seuils et les durées d'amortissement restent fixés librement par l'assemblée délibérante pour les différentes catégories de biens qui sont mentionnés à l'article 1 de la présente délibération (tableau ci-joint).

Pour les catégories d'immobilisations dont la durée est réglementée et figurant à l'article 2, la durée proposée est la durée maximale autorisée.

De plus, les subventions d'équipement servant à réaliser ou financer des immobilisations qui font l'objet d'une dotation aux amortissements seront amortissables au même rythme que l'amortissement du bien dont il est question (par exemple les subventions d'investissements perçues pour la création des appartements de l'ancienne trésorerie, sur le budget champa immo, seront amortissables sur la même durée d'amortissement que l'immeuble soit 30 ans).

Ensuite, s'agissant du seuil d'amortissement, il est proposé de fixer le seuil des biens de faible valeur à 500 € (article 3).

Enfin, la nomenclature M. 57 pose le principe de l'amortissement linéaire avec application du *prorata temporis* à compter de la date de mise en service du bien.

Cette disposition implique un changement de méthode comptable puisqu'auparavant les dotations aux amortissements étaient calculées en année pleine (le début de l'amortissement débutait le 1^{er} janvier n+1 de l'année suivant la mise en service du bien).

Ce changement de méthode comptable (mise en place du *prorata temporis*) s'appliquera uniquement sur les nouveaux flux à compter du 1^{er} janvier 2021, sans modifier les durées d'amortissement des immobilisations en cours.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal, après avis favorable de la commission des finances réunie le 9 novembre dernier :

- D'appliquer la méthode de l'amortissement linéaire au *prorata temporis* à compter de la date de mise en service pour tous les biens acquis à compter du 1^{er} janvier 2021,
- D'approuver les durées d'amortissement telles qu'annexées à la présente délibération et de fixer le seuil des biens de faible valeur à 500 €,
- D'amortir les subventions d'équipement sur une durée d'amortissement identique à celle des immobilisations concernées."

Quelque part, cela va nous faciliter la vie, surtout pour François et son équipe, dans la mesure où tout sera simple, tout est bien noté. Tout est fait d'avance avec les comptes concernés. C'est un plus.

M. le Maire.- « Agencement - aménagement de terrain : 10 ans », qu'est-ce que cela comprend ? Il n'y a pas les lotissements ?

M. Jacquier.- Cela peut être pour des jeux d'enfant, par exemple.

M. le Maire.- Mais ce n'est pas un aménagement de terrain.

M. Tissot.- Si tu fais un grand parc, par exemple pour le skate-park, ce sera bien un aménagement de terrain.

M. le Maire.- C'est important parce que cela entraîne des transferts de budget de fonctionnement en budget d'investissement. Pour l'instant, si on construit un bâtiment, en comptabilité publique, on ne l'amortit pas, sauf s'il est mis à la location.

Si on construit un garage ou un hangar, on n'amortit pas.

Si on fait des terrassements, des aménagements de terrain, on ne les amortit pas.

Maintenant, on va donc les amortir ? Du moins tout dépend de la destination.

M. Jacquier.- Non.

M. le Maire.- Si tu fais un aménagement de terrain pour faire un parc ou je ne sais quoi, tu vas amortir ce terrassement.

M. Jacquier.- Non, puisqu'il n'y a pas de recette derrière. Si c'est du terrain ou du bâtiment qui est loué, tu l'amortis.

M. le Maire.- Cela ne change donc rien ?

M. Jacquier.- Non, cela ne change rien.

M. le Maire.- Merci. Tout cela pour ça !

M. Tissot.- Ce plan nous a été proposé par la ville de Paris, puisqu'il faut que vous sachiez d'où cela vient.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

21. Assujettissement à la TVA : avenant au contrat de distribution d'eau potable

M. Tissot.- "Jusqu'à présent, le budget annexe eau potable n'était pas assujéti à la TVA.

La société Veolia, titulaire de l'actuel contrat de délégation de service public, reversait la part communale HT et remboursait la TVA payée sur les investissements payés par la ville.

Ce système a été abrogé au 31/12/2013 mais, par mesure dérogatoire, les contrats de délégation en cours au 1/1/2014 pouvaient continuer dans les mêmes conditions jusqu'au terme du contrat.

Le contrat en cours avec Veolia arrivait à son terme normal au 31/12/2020.

Compte tenu de la crise sanitaire qui a décalé la procédure d'appel d'offres pour le renouvellement de la concession, le contrat a été prolongé par un avenant (délibération du 28 septembre 2020) jusqu'au 31/03/2021.

Afin de se conformer à la réglementation en vigueur, il est nécessaire de demander l'assujettissement à la TVA du service de distribution d'eau potable à compter du 1^{er} janvier 2020 et de contracter un nouvel avenant pour modifier les règles de déduction de TVA avec Veolia pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2021.

Conformément à l'avis favorable de la commission des finances du 9 novembre dernier,

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à :

1) Demander l'assujettissement à la TVA du budget annexe du service de distribution d'eau potable de la commune de Champagnole (n° SIRET 21390097000236) à compter du 1^{er} janvier 2021 auprès du Service des Impôts des Entreprises de Lons le Saunier.

2) Signer avec la société Veolia l'avenant intégrant l'assujettissement à la TVA de la part collectivité perçue par le délégataire au nom et pour le compte de la commune à compter du 1^{er} janvier 2021 et jusqu'au 31 mars 2021."

Y a-t-il des questions ?

M. le Maire.- Juste une petite précision. Rassurez-vous, cela ne va rien changer au niveau de la note d'eau. Sur la facture d'eau, on a déjà de la TVA, on aura toujours la même TVA et cela finira

toujours dans les poches de l'Etat. Le circuit ne sera pas tout à fait le même mais cela ne changera rien.

M. Tissot.- Y a-t-il d'autres questions ?

Je mets au vote :

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

22. Avis sur le rapport de la CLECT

M. Tissot.- "La CLECT de la Communauté de Communes Champagnole Nozeroy Jura (CCCNJ) s'est réunie le 15 septembre dernier pour valider la mise à jour du tableau des Attributions de Compensation (AC) pour les années 2020 et 2021.

Les modifications apportées concernent :

1) Le calcul des AC 2019, 2020 et 2021 des trois nouvelles communes adhérentes au 1^{er} juillet 2019 (Le Frasnois, Marigny et Saffloz).

2) La mise à jour des AC 2020 et 2021 de plusieurs communes (Andelot en Montagne, Chapois, Le Larderet, Le Latet, Monnet la Ville, Montigny sur l'Ain, Montrond, Pont du Navoy, Supt, Valempeulrières et Vers en Montagne) suite à plusieurs emprunts échus en 2018, 2019 et 2020 et dont les annuités étaient déduites des AC.

L'Attribution de Compensation de la commune de Champagnole n'a pas évolué et reste fixée à 1 557 705 € pour les années 2020 et 2021.

Le rapport de la CLECT doit faire l'objet d'un accord à la majorité qualifiée des conseils municipaux dans les conditions fixées au 1^{er} alinéa du II de l'article L5211-5 du Code Général des Collectivités Locales (accord des deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou par la moitié au moins des communes représentant les deux tiers de la population).

Après l'avis favorable de la commission des finances en date du 9 novembre dernier, il est proposé au Conseil municipal d'approuver le rapport du 15 septembre 2020 de la CLECT de la Communauté de Communes Champagnole Nozeroy Jura."

Y a-t-il des questions par rapport à la collectivité ?

Je passe au vote :

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

J'en ai fini pour les finances.

M. le Maire.- Merci Pascal.

Je vous avais prévenu que c'était le morceau de choix de la soirée !

Nous passons à la 10^{ème} commission avec Monsieur Pascal Grenier.

DIXIÈME COMMISSION : JEUNESSE, ÉVÉNEMENTIEL

23. Information : adaptation du dispositif événementiel de fin d'année

M. Grenier.- Je vais juste faire un petit point car vous avez déjà pu lire pas mal d'informations dans la presse par rapport aux manifestations de Noël et la façon dont tout cela a un peu évolué.

Les manifestations traditionnelles suivantes sont annulées. Je vais simplement vous en faire

la liste afin que vous ayez tous en tête ce qui aurait pu se passer s'il n'y avait pas eu les événements Covid.

La soirée mise en lumière du téléthon traditionnelle de début décembre.

Le traditionnel marché de Noël à l'Oppidum. Pour cette année, on avait envisagé de lui donner un nouvel essor. C'était assez bien parti puisque nous avons été pas mal sollicités par des exposants qui étaient intéressés pour y participer.

L'arbre de Noël des employés municipaux.

La soirée guinguette.

La traditionnelle arrivée du père Noël sur la place.

La parade de Noël en ville et le feu d'artifice sur la place.

Les balades en char avec la mascotte.

Les dates de spectacle de Noël en partenariat avec le Conseil municipal des enfants.

Cette année, suite à ces multiples annulations, nous avons décidé d'orienter nos efforts sur la décoration de la ville visible pendant tout le mois de décembre et une partie de janvier.

On aura une nouvelle décoration de la fontaine de la place de la Mairie, un nouvel espace avec une petite forêt qui ressemble un peu à ce qui avait été fait par le passé et une mise en lumière de la mairie inédite. Également la décoration de 52 vitrines. Je crois qu'on en est à 54 puisque des commerçants se sont manifestés pour rejoindre l'opération.

Vous savez qu'il y a une continuité si vous avez observé ce qui a été mis en place cet été.

L'idée est de garder la magie de Noël, moment féérique de l'année.

Je remercie tous les services qui sont mobilisés pour mener à bien ces projets.

M. le Maire.- Merci Pascal.

Nous passons à la 11^{ème} commission.

ONZIÈME COMMISSION : DÉVELOPPEMENT DURABLE

24. Présentation d'une étude : synthèse sur les actions de développement durable

M. le Maire.- "Une stagiaire du nom d'Anaïs Jacques a été accueillie du 4 mai au 17 juillet dernier. En formation de Master 1 en management public, il lui a été confié deux rapports sur la problématique du Développement Durable.

Le premier rapport a consisté en la production d'un document synthétique avec des visuels « parlants » permettant de mettre en valeur les actions déjà entreprises par la collectivité en faveur du Développement Durable.

Le deuxième rapport consistait en la production d'un diaporama permettant de donner des propositions d'actions en faveur du Développement Durable.

Ce sont ces deux travaux, examinés par la commission Développement Durable le 6 juillet 2020, qui seront présentés en séance."

Flavien Delfau va vous présenter les deux rapports d'Anaïs Jacques, qui ont été présentés en commission Développement durable.

M. Delfau.- Merci Monsieur le Maire.

Le premier document permet d'illustrer tout ce qui a déjà été fait au niveau développement durable.

Premier item : tous les ans, on change les appareils d'éclairage public qui ont de vieilles ampoules par du LED. Elle a pu quantifier cela en se basant sur la consommation des Champagnolais. Les 35 habitants, c'est la consommation des Champagnolais, ce n'est pas une moyenne annuelle par habitant au niveau national. On a pu extraire ce que consommait un Champagnolais dans l'année en électricité et on a pu déterminer que les 250 000 ampoules qu'on a changées depuis quelques années

représentaient l'équivalent de la consommation annuelle d'électricité de 35 Champagnolais, ce qui fait deux allers-retours Paris - New-York.

Elle a illustré chaque opération qui a été faite ces dernières années.

Sur l'action 2, c'est tout ce qui est énergie renouvelable avec notre production hydroélectrique avec la centrale de la base de la Roche et les cinq centrales solaires dont trois qui sont déjà actives et deux qui sont en cours de pose. On a pu déterminer qu'avec les six centrales, on pouvait alimenter l'équivalent d'un peu moins de 700 Champagnolais dans l'année. C'est donc tout de même important. L'exprimer en kilowatts n'est pas vraiment parlant alors que là, cela permet de l'illustrer.

Sur les suppressions des produits phytosanitaires, aujourd'hui on ne traite plus les espaces publics avec les produits phytosanitaires comme on le faisait auparavant. On a pu déterminer que ce qu'on ne traite plus en surface était l'équivalent de 8 à 12 terrains de foot. C'est tout de même des surfaces importantes.

Sur les actions de dématérialisation, c'est dans tous les services, que ce soit aux marchés publics, à la comptabilité, il y a des évolutions qui nous ont poussés à mettre en place des actions. Aux marchés publics, tout a été dématérialisé et cela a permis d'économiser du papier. On a pu déterminer que tous les ans, on économisait, par rapport à il y a quelques années, 30 000 feuilles de papier, ce qui correspond à trois arbres tous les ans.

Le tri sélectif du marché le samedi matin est quelque chose qui se fait depuis deux ans. Il y a encore quelques années, tout était ramassé dans une même benne à ordures ménagères et envoyé directement aux incinérables. Maintenant, il y a un système de benne étiquetée où chaque commerçant met ses cartons dans la benne des cartons, le compostable dans une autre benne. Ce qui nous permet de créer moins de déchets, moins de déchets incinérables et de valoriser les cartons, les plastiques de manière différente. Cette action représente la production annuelle de déchets ménagers de 72 Champagnolais.

Cela nous permet aussi de faire des économies puisque tous les tonnages que l'on mettait à l'incinération étaient payés. Aujourd'hui, on ne paie pas ce que l'on met à la revalorisation, le carton et le plastique. On ne paie plus ce tonnage. Cela nous a donc aussi permis de faire des économies.

Les fauchages tardifs des espaces verts. Au-delà du zéro phyto, on a aussi identifié quelques espaces que l'on fauche de manière moins régulière. Je prends l'exemple des forges. Tout ce qui est devant les forges, il y a encore quelques années, était tondue comme un terrain de foot alors qu'au final, il n'y a pas d'utilité. Depuis que l'on fauche tardivement, on laisse le cycle des fleurs se faire et on fauche généralement en fin d'été. Du coup, personne ne se plaint. Cette opération s'est faite sur trois hectares, ce qui permet aux fleurs de fleurir et cela n'apporte aucun désagrément à la population.

Le remplacement par des véhicules plus propres. On a fait cela sur l'année dernière. On a regardé ce que consommaient les anciens véhicules, ce que consommaient les nouveaux. Même si on remplace des véhicules par des véhicules d'occasion, ils sont généralement beaucoup plus récents. Le renouvellement des véhicules l'année dernière nous a ainsi permis d'économiser 640 litres d'essence, soit 12 pleins de voiture.

L'achat de matériels électriques, c'est essentiellement de l'électroportatif pour les espaces verts, des débroussailluses, des souffleurs, etc. On avait encore des moteurs thermiques où on mettait de l'essence, etc. Maintenant, on s'oriente plus sur des matériels à batterie puisqu'il y a eu de grosses évolutions là-dessus, avec des autonomies importantes. Ce qui permet déjà moins de nuisances pour les administrés puisqu'on peut tailler une haie le matin sans que le bruit du moteur dérange. Cela nous a permis, sur les dernières années, de faire une économie de 3 500 litres d'essence, soit une économie de 5 000 € par an en essence.

Enfin, la vente aux enchères de matériel communal. C'est tout ce qui traînait ou tout ce qui pouvait être envoyé en déchèterie sans valorisation. On fait un travail d'identification. Lorsqu'on change un véhicule, même si le véhicule changé est vraiment en bout de vie, on ne va pas le mettre à la casse, on va le revendre. Il y a toujours des personnes intéressées. Mine de rien, sur les trois années où on a fait cela, cela nous a permis de faire 31 000 € de recettes et puis d'éviter des déchets. Je pense à des menuiseries d'anciens bâtiments qui étaient stockées aux forges depuis des années. Des jeunes qui faisaient de l'auto-construction sur leur pavillon les ont récupérées et cela a donc servi à quelqu'un plutôt que ce soit mis en déchèterie.

Ce document fait trois pages, c'est le travail qu'a fait la stagiaire, Anaïs Jacques, pour simplifier et illustrer ce qui a déjà été fait et donner un point de départ.

M. le Maire.- Flavien est modeste, mais c'est lui, lorsqu'il est arrivé, qui a décidé de vendre tout ce qui traînait à droite, à gauche. Il y a un site dédié pour les collectivités. Il a ainsi vendu de vieilles fenêtres qui avaient été démontées, ainsi que les vieux sièges du REX ou encore une vieille machine à écrire pleine de poussière. J'ai parfois été surpris par les montants des ventes.

Par exemple, le vieux tractopelle. On nous le reprenait 4 000 ou 4 500 € si on en achetait un neuf. Flavien en a obtenu 12 000 €. Il nous vend même les vieilles bennes du SICTOM !

Un musée nous a appelés pour une machine à écrire qui traînait dans le vieux Javel. Ils étaient tout heureux de venir la chercher !

Depuis que Flavien a initié cela, on ne jette plus, on vend et cela nous rapporte au peu d'argent, ce qui est toujours appréciable. Merci Flavien !

M. Delfau.- Pour le deuxième document, ce sont des propositions qu'elle a faites. Ce qui est bien, c'est que c'est une jeune fille de 24 ans, elle a donc parfois des idées auxquelles nous n'aurions pas pensé et cela a le mérite de poser les choses et de donner des idées.

Elle a vu que sur le budget investissement, on mettait 10 000 € tous les ans dans l'éclairage public. Elle s'est dit qu'à la mairie et dans pratiquement tous nos bâtiments communaux, il y avait de vieux éclairages à néon. Donc pourquoi ne ferait-on pas la même chose pour renouveler l'éclairage des bâtiments en mettant une somme de 5 000 € tous les ans en investissement, par exemple, pour renouveler l'éclairage. Il est vrai que ce sont des investissements qui permettent de récupérer du fonctionnement parce qu'un éclairage LED, au bout de 5 ans de fonctionnement, est amorti, ce qui nous permet de dégager des marges en fonctionnement. C'est donc un investissement qui est plutôt intéressant. C'était sa première idée.

Après, il y a le tri des déchets verts au cimetière. Elle s'est rendu compte que les déchets du cimetière n'étaient pas triés. Mais on ne peut pas en vouloir aux habitants qui le fréquentent parce que le fléchage n'est pas clair. Il y a « terre et pots », « fleurs », mais est-ce qu'il faut séparer les fleurs de la terre ? Et si on a un pot en plastique, où le met-on ? On s'est rendu compte que le fléchage n'était pas clair et que, du coup, le tri n'était pas respecté.

Sa proposition était de bien séparer en mettant le non-recyclable avec les fleurs artificielles, la terre et les fleurs qui peuvent partir au compost et les plastics d'un côté, donc avec tout ce qui peut se recycler.

C'est simple à mettre en place et, en plus de cela, plutôt que de jeter tous les pots qui sont généralement en bon état, c'était de créer à côté, à l'entrée du cimetière et à côté de la benne, un espace où les gens peuvent déposer leurs vieux pots et les jardiniers récupérer ce qui peut les intéresser. Par expérience, ceci fonctionne. Cela ne coûte rien et cela permet de rendre service aux gens.

Une réflexion sur la valorisation des déchets des espaces verts. C'est effectivement sur les déchets que produisent nos services d'espaces verts. Il y a forcément un effort à faire puisqu'aujourd'hui, on a tendance à stocker nos déchets d'espaces verts dans un endroit pas forcément valorisé. On a donc lancé une petite réflexion avec le maire là-dessus pour pouvoir mieux valoriser ce que l'on peut produire au niveau de ces déchets.

L'arrosage au goutte-à-goutte. C'est quelque chose que l'on fait déjà. Cette année et l'année prochaine, on va mettre en place un goutte-à-goutte sur les jardinières qui sont sur le vieux pont. C'est à généraliser car cela permet effectivement de faire des économies d'eau. En plus, on a tous les ans des arrêtés sécheresse qui nous imposent de ne pas arroser à partir d'une certaine heure. Le goutte-à-goutte nous permet de nous affranchir de ces contraintes et de faire des économies.

Mise en place de poubelles de tri sélectif. Aujourd'hui, chez vous, vous avez une poubelle de tri sélectif, mais quand vous êtes dans la rue, vous n'avez pas la possibilité de faire ce tri. Après, on peut se poser des questions quant à l'efficacité, mais en tout cas cela vaut le coup de se poser la question. Peut-être que les gens le feront ou pas, c'est une idée comme une autre.

Utiliser des produits ménagers plus respectueux de l'environnement. Les produits d'entretien dans les bâtiments représentent une grosse dépense, plus de 25 000 €. Aujourd'hui, on utilise des

produits par habitude, parce que les femmes de ménage utilisent le même produit depuis 20 ans alors qu'il existe des alternatives. Elle a regardé les produits qui n'étaient pas forcément respectueux de l'environnement par rapport à des produits qui le sont. On pourrait penser qu'ils coûtent plus cher, mais ce n'est pas le cas. Ce sont généralement des produits à prix équivalent, voire moins cher. Après, c'est une démarche qui impose de former les femmes de ménage, de regarder ce qui marche, ce qui ne marche pas. C'est donc tout de même un gros boulot, mais c'est une piste.

Elle a proposé la mise en place d'une commission développement durable au conseil municipal des jeunes. Ils peuvent en effet parfois avoir d'autres idées et vu qu'il y a un conseil municipal des enfants, il serait bien de faire une commission justement sur le développement durable.

Mme David-Rousseau.- Depuis le début des conseils municipaux des enfants, on revient toujours sur le développement durable. Il y a toujours des actions qui sont menées sur le développement durable. Il y a eu des affichages, des actions.

M. Delfau.- Sensibilisation des écoliers à l'environnement. C'est quelque chose qui se fait déjà, mais pas forcément de manière automatique. Il y a par exemple la visite des serres. Cela se fait à la demande des enseignants, mais on pourrait peut-être communiquer davantage là-dessus. On a des belles serres, un bon outil de production, on pourrait orienter les écoles en disant que cela existe, donc plus les inciter. C'est intéressant, surtout au niveau des espaces verts avec la lutte contre les insectes qui peuvent abîmer nos plantes. On a trouvé le moyen d'avoir d'autres insectes qui mangent certains insectes nuisibles, etc. Aurélien Michel, aux espaces verts, est tout de même un peu précurseur dans ce domaine et je pense qu'il serait intéressant pour les enfants de visiter l'installation. Ou encore voir avec le SICTOM afin qu'il propose des visites.

M. Grenier.- Il y a déjà un gros travail avec le SICTOM au niveau des écoles, avec des interventions régulières.

M. Delfau.- Sensibilisation sur les gestes éco-responsables. C'est plus la partie du SYDOM. Elle nous a montré qu'il y avait une police de caractère sur les documents qui permettait d'économiser des pages, il s'agit de l'écriture Garamond. Ceci sans encarter.

M. le Maire.- Cette police Garamond a très peu de différence avec les polices qui se mettent par défaut sur Word et c'est 24 % d'économie d'encre. Ce n'est pas rien ! Je pense donc que nous allons devoir régler nos imprimantes avec cette police par défaut.

Simplement dans les écoles, le nombre de copieurs est impressionnant.

Mme Girod.- Ce ne sont pas les imprimantes, mais les ordi qu'il faut reconfigurer.

M. le Maire.- Oui. Il faudra donc faire une action de sensibilisation parce qu'on a fait le test de lire une page en Times New Roman ou en Garamond, il n'y a pas beaucoup d'écart.

On regardera combien on paie par an.

M. Delfau.- Autre idée : la formation à la sensibilisation du personnel. Il y a déjà des choses qui se font sur l'écoconduite, les produits ménagers avec un travail de formation des personnels d'entretien. La gestion de la boîte mail également parce qu'il est vrai qu'aujourd'hui, surtout pour les cadres, les boîtes mail sont bien chargées et l'impact du stockage de la donnée est tout de même assez important et on n'est pas forcément sensibilisé à cela. Il serait donc peut-être bien de montrer à chacun combien cela coûte, au niveau environnemental, de stocker des mails.

Les mobilités douces, c'est le développement de bornes de recharge électriques que l'on peut avoir à disposition.

Et puis remplacer les véhicules communaux par des véhicules électriques, c'est ce qu'a fait la ComCom. Au fur et à mesure de nos renouvellements, je pense que c'est quelque chose que l'on devra avoir en tête, même si ce sont des véhicules utilitaires.

Les mobilités douces, c'est réfléchir sur notre plan de mobilité douce en développant le réseau de pistes cyclables. C'est ce qu'on a commencé à faire cette année avec Jaurès et les Louaitaux qui a été refait pour permettre les jonctions piétons et vélos.

Dernière proposition de sa part, c'est la location de vélo à assistance électrique. Pas mal de communes se sont lancées là-dedans. C'est avoir un petit parc de vélos électriques de ville et proposer un service de location à la population. Cela se fait dans des grosses villes comme La Rochelle entre autres, mais cela se fait aussi dans des villes qui ont notre taille. La commune de Saint-Claude a sept vélos à assistance électrique en location pour ses habitants. Cela permet d'insuffler, c'est plus pour que les gens puissent essayer et, après, adopter ce mode de transport plutôt qu'une location durable dans le temps. Cela permet de mettre le pied à l'étrier.

Et puis ajouter une catégorie « environnement » sur le site internet. On pourrait mettre, par exemple, la première présentation que je vous ai mis sur le visuel de ce que représente chacune de nos actions. On pourrait mettre ce document puisque le développement durable et l'environnement sont dans l'ère du temps. Le fait que cela apparaisse en rubrique sur notre site internet serait donc peut-être une bonne chose.

M. le Maire.- Merci Flavien.

Est-ce que vous avez des questions ? Sachant qu'on n'est pas obligé de faire tout ce que nous dit Anaïs, mais c'est bien que ce soit une jeune fille de 24 ans, en master, qui nous fasse des propositions. Chacun son âge ; on n'a pas forcément les mêmes pensées.

En ce qui concerne le vélo électrique, j'avais trouvé cela à La Rochelle. Après, j'ai appris que Saint-Claude le faisait. On est plus sur des idées de location longue durée, c'est-à-dire pour quelqu'un qui veut tester avant d'acheter un vélo électrique sachant que c'est une dépense assez conséquente. On loue quelques mois ou à l'année, pas pour une journée. C'est de la location longue durée avec un contrat où celui qui loue est chargé de l'entretien.

M. Bonjour.- Les véhicules électriques posent tout de même un problème. On parle de la pollution que peuvent dégager les véhicules en roulant, mais on n'aborde jamais la pollution liée à la fabrication des batteries, etc. Et il y a tout de même pas mal d'études qui montrent aujourd'hui qu'un véhicule électrique, sur sa durée de vie depuis le début de sa fabrication jusqu'à la fin de sa vie, produit autant de pollution, voire plus qu'un véhicule traditionnel.

M. le Maire.- Je ne suis pas assez savant pour pouvoir contrôler les dires d'untel ou d'untel à ce sujet.

M. Pernot.- C'est vrai aussi pour les éoliennes. J'ai vu un reportage sur un cimetière d'éoliennes. Ils ne savaient plus quoi faire des éoliennes parce qu'ils expliquaient qu'elles avaient reçu des traitements sur les pales qui les rendaient inutilisables ensuite. Donc, aux Etats-Unis, ils les enterraient.

On nous cache toujours une partie de la vérité.

Mme Girod.- On ne montre que le bon côté aux citoyens.
Mais cela permet aussi de sortir un peu du pétrole.

M. le Maire.- Par contre, les panneaux photovoltaïques qui se fabriquent maintenant seront recyclables.

M. Pernot.- Sortir du pétrole pour entrer dans le nucléaire...
On laisse un beau tableau à nos enfants !

Mme Girod.- C'est pour cela qu'il faut développer les énergies renouvelables.

Mme Lacroix.- Est-ce qu'il ne faudrait pas déjà commencer par faire des économies de

papier ? Déjà simplement par rapport à la mise en page.

M. le Maire.- Lorsqu'on vote le budget, on a un pavé de 250 pages qu'on ne lit pas puisqu'on ne lit que le commentaire. Mais on est tenu d'envoyer ces gros pavés. 250 pages copiées à 40 exemplaires. Après, on a le même pour le compte administratif. 500 pages multipliées par 40, ce qui fait 20 000 pages qui ne sont pas lues ! Si, il n'y en a qu'un qui les lit, c'est François Jacquier.

Pascal, tu ne lis pas tout ?

M. Tissot.- Une bonne partie tout de même.

L'idée à laquelle nous avons pensé, avec François, était d'utiliser des tablettes à la place du papier. Mais je ne sais pas comment on pourrait faire, ceci de manière à ce qu'on n'ait plus de papier.

M. le Maire.- S'il faut changer les tablettes tous les 5 ans, je ne pense pas qu'on s'y retrouve. Ma réflexion portait sur le gros pavé qu'on a deux fois par an.

Laurent Laithier, est-ce que l'on pourrait regrouper les rapports ?

M. Laithier.- Dans le cadre de la préparation du conseil municipal, un sujet, c'est un rapport et c'est une page parce que c'est un fichier numérique. Certes, c'est un rapport papier, mais c'est un fichier numérique qui se transforme en une délibération qui est signée par le maire. Ensuite, c'est un fichier pour l'envoi dématérialisé en préfecture. Au niveau technique, un rapport est égal à une feuille.

Mme Girod.- On peut peut-être changer la police.

M. le Maire.- On va changer la police.

M. Laithier.- Il a été demandé au service informatique de faire le changement.

Mme David-Rousseau.- Je trouve qu'elle n'est pas très lisible, la police Garamond.

M. le Maire.- C'est juste pour envoyer à la presse.

M. Tissot.- On va tout de même faire des économies parce qu'avant, le dossier était envoyé à chacun d'entre nous et, maintenant, on le récupère ici. Regardez le prix d'un envoi par les temps qui court, l'économie n'est pas nulle.

Mme Girod.- Et cela a été imprimé en noir et blanc, c'est bien.

M. le Maire.- Y a-t-il d'autres questions ou remarques ?

M. Grenier.- On pourrait encore tondre moins. Par exemple, le bord de la rivière où 3 mètres suffiraient pour les balades du bord de l'Ain. Et cela favorise la diversité biologique.

M. Delfau.- C'est compliqué parce qu'il y a des espaces où les gens se plaignent parce que l'herbe est trop haute. On va donc tondre et, juste après, on a le même nombre de personnes qui nous appellent pour nous demander pourquoi nous avons tondu vu qu'il y avait plein de fleurs avec des abeilles dessus. C'est donc très compliqué parce qu'il y a plusieurs sensibilités différentes.

Mme Delacroix.- Il suffirait de mettre des panneaux pour expliquer pourquoi ce n'est pas tondu. J'ai vu que d'autres villes le faisaient. Après, je ne vous dis pas que les panneaux ne vont pas partir dans la nuit...

Il faudrait expliquer que si ce n'est pas tondu, ce n'est pas parce que personne ne veut le faire, c'est parce qu'il y a une logique derrière.

M. le Maire.- C'est vrai, il faut expliquer.

S'il n'y a pas d'autres questions sur ce dossier, on passe au suivant.

On tenait à vous présenter le dossier que nous a fait Anaïs Jacques, qui est intéressant. On va donc s'en inspirer. On va toujours essayer de s'améliorer, d'autant plus si nous faisons des économies puisque ce sont les bienvenues.

HORS COMMISSION

25. Désignation d'un représentant au Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier Jura Sud

M. le Maire.- "Suite aux élections municipales et communautaires, et conformément au Code de la Santé Publique, notamment les articles R.6143.11 à R.6143.16, il convient de renouveler les membres siégeant au titre des collectivités territoriales dans les conseils de surveillance des établissements publics de santé.

La commune de Champagnole siège au sein du Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier Jura Sud, établissement public de santé de ressort intercommunal dont le conseil de surveillance est composé de 15 membres.

Il est proposé au Conseil municipal de désigner Monsieur le Maire afin de siéger au sein de cette instance."

Il est de coutume que le maire soit désigné pour aller au conseil de surveillance de l'hôpital. Clément siège déjà en tant que Président de la ComCom ou du Département.

Ensuite, il y a des délégués des usagers. Il y avait Madame le maire d'Ardon et Madame Menant sous le précédent mandat.

Je vous propose de me désigner en tant que représentant de la commune au conseil de surveillance de Jura Sud. Tout se passe à Lons le Saunier.

Y a-t-il des questions ? Non.

Je mets au vote :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.

26. Rapport d'activités 2019 de la Communauté de Communes

M. le Maire.- Le Président est parmi nous. Je vais lui laisser la parole.

M. Pernot.- Ce rapport d'activités 2019 est une obligation. Il doit être présenté à chacun des conseils municipaux composant la communauté de communes. C'est donc avec plaisir que je m'y emploie en tant qu' élu champagnolais.

Rapport 2019. Quelques éléments nouveaux. La ComCom s'agrandit. Effectivement, au 1^{er} juillet 2019, Le Frasnois, Marigny et Saffloz nous ont rejoints suite à la discussion qu'ils avaient pour savoir s'ils partaient dans le cadre de la fusion des quatre communautés de communes qui étaient Clairvaux, Jura Sud, Orgelet, La Petite Montagne. Considérant que le centre de cette communauté de communes était trop éloigné par rapport à leur désir, ils ont décidé de nous rejoindre. Ce que nous avons permis avec plaisir et qui complète assez agréablement notre offre touristique puisque, comme vous le savez, Le Frasnois nous ouvre le chemin des lacs du plateau et Marigny nous ouvre Chalain. On ne peut donc que se louer de cela et, naturellement, les habitants de ces communes sont tous des amis. Nous les accueillons donc avec beaucoup de plaisir.

La communauté de communes s'agrandit, cela veut dire qu'elle est attractive. Et elle est en particulier attractive parce qu'elle a une économie prospère et cette économie prospère nous permet de faire un certain nombre d'investissements, en particulier d'améliorer la vie de ceux qui étaient dans la difficulté.

C'est pour cela que nous avons, en 2019, accompagné le projet bâtiminaire de la banque alimentaire et des Restos du Cœur. Ces deux associations travaillent dans des conditions difficiles au centre-ville dans l'ancien LEP.

Cela nous a permis également de faire une opération industrielle puisque nous avons accompagné un projet industriel en rachetant ce local au groupe dirigé par Daniel Jacquet à Ardec. Ce qui nous a permis de déménager l'entreprise Morel sur la zone industrielle. Ensuite, cela nous a permis de faire une opération avec le Département et l'Etat qui nous ont financé ce bâtiment. C'était assez intéressant et, derrière, nous avons donné des conditions nouvelles à nos deux associations caritatives que sont la banque alimentaire et les Restos du Cœur.

Ce sont des structures départementales, c'est pour cela que la préfecture et le Département se sont réunis pour accompagner ce projet important, la communauté de communes n'accompagnant qu'à hauteur de 20 % les investissements, tout en restant propriétaire du bâti.

Une autre action d'envergure a été menée dans le cadre d'une volonté dynamique, cela a été le rachat du bâtiment Artica qui se situe sur la zone dite du Mont Rivel. L'idée est de faire une pépinière d'entreprises. Nous en sommes particulièrement contents puisque le projet qui vous est présenté devrait prochainement voir le jour sous cette forme puisque deux entreprises sont déjà installées, une troisième devrait rejoindre le groupe. Il ne restera plus qu'un bâtiment d'environ 500 m² sur un total de 3 753 m², mais l'opération est déjà profitable. Nous en sommes donc ravis.

Economiquement, il est important de savoir que la zone artisanale Bouvet est totalement opérationnelle puisque nous venons d'accueillir deux entreprises, les ambulances Cazeaud et l'entreprise Baune Entretien. C'est une zone qui est destinée à cet artisanat, même si elle accueillera prochainement le local de Jura Bus qui sera transféré là-bas afin de dégager la zone commerciale.

Nous aurons également les transports Salvi qui devraient partir sur cette zone, nous permettant de récupérer les terrains pour envisager d'autres projets de développement.

Durant l'année 2019, en économie, nous avons eu la chance d'avoir des projets très significatifs puisque la SAS Kohler France a investi fortement sur notre territoire, avec un nouveau bâtiment à l'entrée de ville et également un bâtiment qui prolonge l'entreprise existante. Vous avez tous vu cela avec beaucoup d'intérêt. Je n'insiste pas, mais nous les avons accompagnés dans le cadre de notre aide à l'immobilier d'entreprise. Sachez que les montants versés, au regard des investissements, restent plus des soutiens symboliques.

La SCI MECA-BAT est le Groupe dont je parlais tout à l'heure : Ardec Métal. C'est l'entreprise qui a permis l'échange avec la vente des bâtiments qui sont partis au Restos du Cœur. C'est un groupe auquel nous tenons beaucoup, une belle technologie avec de la mécanique de précision, qui passe une période difficile en ce moment avec les deux confinements, mais ils résistent et c'est ce qui est plaisant.

La scierie Chauvin est extraordinaire. J'y suis allé en début de semaine avec des promoteurs immobiliers de premier niveau puisque le groupe Arcane est l'un des plus importants investisseurs en termes de logement social en France. Ils construisent plus de 5 000 logements par an. Il se trouve que nos amis de la scierie Chauvin ont développé un concept qui permet de faire des immeubles complets en bois avec une technologie assez remarquable. Ils ont construit 4 000 m². C'est une cathédrale ! C'est magnifique à voir, avec un investissement colossal.

Donc bravo aux frères Chauvin qui deviennent des opérateurs de premier niveau dans la construction immobilière. Ils ont développé des concepts qui, à terme, remplaceront certainement tout ce qui est maçonnerie et autres. Il est donc bien d'avoir de tels opérateurs sur notre territoire, qui sont justement dans le mouvement de substitution.

Ce sont des entreprises que nous accompagnons, c'est pour cela que nous pouvons avoir une certaine fierté.

Parallèlement à l'industrie, sur l'année 2019 qui a été assez prospère, nous avons également eu les commençants avec qui nous avons développé une relation qui les amène à envisager un

fonctionnement au niveau de leur Union commerciale plus à l'échelle de la communauté de communes, mais avec des collaborations et pas avec des fusions. C'est-à-dire que les commerçants de Nozeroy restent en place dans leur structure, ceux de Champagnole également et ils travaillent sur des projets fédérateurs.

Ensuite, c'était la fête des mères et là, il y a un sujet qui suit concernant l'opération des chèques solidaires, qui vous sera présentée et qui s'est également activée sur le même principe, ce dont nous devons être particulièrement contents.

J'étais aujourd'hui avec le président de l'Union commerciale pour parcourir les sites. À Foncine, nous avons rencontré une personne qui désire monter une association de commerces. On aura donc trois associations de commerçants sur l'ensemble du territoire et dans la ville-bourg principale, ce qui permettra de faciliter encore mieux les coopérations entre eux pour dynamiser.

Aujourd'hui, ils passent une période très difficile, c'est la raison pour laquelle les rapports suivants vous seront proposés.

Concernant l'assainissement, je n'insiste pas. Monsieur le Maire a pratiquement tout dit tout à l'heure sur ce qui s'est fait en 2019. S'il a quelque chose à ajouter, il le précisera.

En 2019, je vous le rappelle puisque le temps passe tellement vite qu'on ne s'en rappelle plus, nous avons eu l'inauguration de l'école Hubert Reeves qui a été portée par la communauté de communes avec un cofinancement Communauté de communes / ville et puis des subventions de l'Etat qui s'était engagé sur ce projet. Là aussi, il y a cette approche de volonté d'améliorer le cadre de vie. Avec cette école, on a pratiquement terminé l'ensemble des groupes scolaires. Il reste Sirod à inaugurer prochainement, mais qui est terminé.

L'ensemble des groupes scolaires du territoire de la communauté de communes ont été construits avec des bâtiments neufs ou ont été rénovés, mais avec des rénovations fortes, profondes. Ce qui fait qu'aujourd'hui, tous nos gamins disposent de conditions que l'on peut qualifier de quasi-idéales.

Le cadre de vie. Là aussi, nous avons la volonté d'enfoncer le clou dans des notions de services, sans que ce soit des services qui génèrent un fonctionnement dantesque. Sur l'année 2019, l'entreprise de service de transport solidaire a été un accroissement de ce qui avait déjà été initié et voulu par la ville puisque Ghislaine Benoit avait mis en place un service de cette nature et nous l'avons intercommunalisé avec un succès qui prend forme. Le Président David Dussouillez fera en son temps les rapports nécessaires pour présenter les résultats de cette association qui œuvre à côté pour améliorer le sort de nos anciens.

Culture et loisirs. Je vais laisser la parole au vice-président en charge du dossier qui va vous présenter les projets qui ont été développés sur l'année 2019 par la ComCom.

M. Bonjour.- En 2019, la communauté de communes a travaillé avec ses partenaires habituels, dont Scènes du Jura qui propose chaque année cinq spectacles sur la ComCom.

En 2019, nous avons été sollicités pour organiser un spectacle supplémentaire qui a été organisé avec la ville de Champagnole puisque cela s'est fait à la bibliothèque.

Le Moulin de Brainans nous a proposé, comme chaque année, « Les nuits (Re)Belles » avec une édition qui a plutôt très bien marché à Sirod et à Cuvier. Les deux communes étaient particulièrement satisfaites.

L'école du cirque de Crotenay a organisé son festival, comme elle l'organise chaque année. Ce qui lui permet de présenter les activités de ses adhérents et également de faire venir des troupes professionnelles. C'est un bel événement.

Nous avons mis en place un dispositif qui permet de travailler avec l'école du cirque mais également avec les écoles du territoire. Les écoles travaillent leur projet pédagogique directement avec l'école du cirque. La communauté de communes participe au financement à hauteur de 88 %. Cela s'adresse à cinq écoles au maximum chaque année. On n'en a pas choisi cinq au hasard, c'est un chiffre qui permettra à chaque élève de la ComCom de découvrir les arts du cirque au moins une fois dans sa scolarité.

Malheureusement, cela s'organise sur une année scolaire, donc l'année dernière, en 2019, une seule école a pu participer, c'est l'école de Censeau-Cuvier. Cela a bien marché, il y a eu deux semaines

d'interventions. Ils ont présenté un spectacle aux parents d'élèves qui a réuni plus de 400 spectateurs. Je crois que l'école de Sirod a commencé, mais n'a pu participer qu'à une journée. Les mesures sanitaires ont imposé l'arrêt de ces manifestations.

Les écoles qui avaient été choisies sont prioritaires sur les prochaines éditions. Ils avaient commencé à travailler sur leur programme, mais je n'ai pas les modalités exactes.

La communauté de communes est propriétaire des bâtiments du cinéma. À ce titre, on soutient le cinéma par le biais du dispositif « Ecole du cinéma ». Cela consiste en une subvention de 20 000 €. Cela s'adresse également à l'ensemble des écoles du territoire. C'est une programmation nationale, mais qui s'engage à apporter une réponse spécifique à chaque enseignant qui le souhaite. Si l'enseignant souhaite adapter la programmation à son programme scolaire ou quelque chose de plus récréatif, Mme Simon est ouverte à toutes les sollicitations et surtout, elle s'engage à ouvrir son cinéma quel que soit le nombre de scolaires qui se présentent dans le cadre de ce dispositif.

Comme chaque année, on aide d'autres associations. On a voté ce soir une subvention à La Ronde du Jura. La ComCom est également partenaire de cet événement. Mais aussi, de Biz'Art - Biz'Art, la galerie d'art du Vaudioux, qui organise chaque année un festival, une exposition d'artistes internationaux. Cela me permet chaque année d'écarter des noms russes et chinois au conseil communautaire.

Nous avons également soutenu le Festi'Reves, le festival de théâtre de Censeau.

Également le Land Art Park de Ney, le labyrinthe que tout le monde connaît. Cette année, il y avait une petite originalité puisque Pierre Duc a proposé également une représentation de « L'Origine du monde », le tableau de Courbet, mais en anamorphose. C'est-à-dire qu'il fallait être sur un point de vue spécifique pour l'identifier. Cela a été un beau succès avec 57 jours d'exposition et plus de 4 000 visiteurs pour ces deux œuvres qui s'étendaient sur 4,5 hectares.

Le centre aquatique intercommunal a également bien progressé dans ses fréquentations, avec 65 000 entrées contre 62 000 en 2018 et surtout 11 810 entrées scolaires contre 10 570 en 2018. C'est donc une belle satisfaction.

Cette année, nous avons eu également deux événements un peu plus exceptionnels. Le premier, c'est que nous avons accueilli une demi-finale du championnat de France de Timbersports à Champagnole, ainsi qu'une épreuve européenne de Timbersports, la « Rookie Cup ». Ce qui a permis à la communauté de communes d'accueillir plus de 1 000 spectateurs sur deux jours et d'offrir une belle vitrine sur la filière bois du territoire puisque nous avions de nombreux exposants présents sur ces deux journées.

Un autre événement. L'épreuve a eu lieu en 2020, c'est le Tour de France, mais la convention a été signée en 2019. Le partenariat entre la communauté de communes et ASO pour le Tour de France fait partie de ce rapport d'activités.

M. Pernot. - Concernant le Tour de France, mon ami Prud'homme m'a promis que le retour dans le Jura devrait être très rapide et s'installer durablement.

Je vais terminer avec le tourisme, avec une véritable fierté en 2019, c'est celle d'avoir réinstallé la Tram. L'association qui la gérât jusque-là avait décidé de mettre fin à l'histoire. Parallèlement à cela, toutes les énergies pro-Tram se sont manifestées, elles existaient fortement au sein de la communauté de communes et l'association s'est créée. Catherine Rousseau a repris le flambeau et je voudrais vraiment, au travers de son action, féliciter tous les bénévoles qui se sont engagés à nouveau.

Il est dommage que la Covid ait eu raison de la Tram. J'ose espérer que dès l'année prochaine, nous pourrions envisager son retour sur la ville.

En termes de tourisme, je ne veux pas insister, mais sachez que le service tourisme de la communauté de communes va se développer en relation étroite avec l'ensemble des autres communautés de communes du département et le Département dans le cadre de l'agence de développement jurassienne. Nous aurons de plus en plus de manifestations pour promouvoir notre territoire à l'extérieur du département du Jura. Nous pourrions ainsi bénéficier de toute la dynamique du CDT et de notre service tourisme qui se met en place et qui se consolide, justement pour exploiter au maximum l'ensemble de nos richesses, que ce soit les sources, les rivières et les lacs puisqu'avec

l'arrivée du Frasnois et de Marigny, nous sommes particulièrement armés pour cela.

La communauté de communes a la chance de ne pas connaître les difficultés de certains dans le département de Jura, elle a une certaine prospérité en lien étroit avec la ville de Champagnole parce qu'il faut cela pour que cela fonctionne bien. Il faut un moteur puissant pour que la ville, avec son développement, permette de bénéficier de cela. Elle est très attractive. Les entreprises nous sollicitent de plus en plus. J'aurai certainement de très bonnes nouvelles à annoncer d'ici la fin de l'année parce qu'on est en train de bénéficier des fruits du travail qui a été accompli depuis de longues années. L'attractivité de notre territoire, le savoir-faire de ses habitants fait que nous avons une capacité, dans le département du Jura, à attirer des entités chez nous.

Tout cela peut prendre forme malgré la Covid. Ne nous installons donc pas dans une sinistrose, mon cher Pascal, parce que les taxes foncières liées à l'économie devraient se multiplier prochainement tout en ayant, parallèlement à cela, la multiplication des taxes foncières liées aux habitants nouveaux qui investiront dans l'habitat et la ville, ce qui lui permettra de prospérer.

Si vous avez des questions, je suis à votre disposition.

M. le Maire.- Il n'y a pas de question. Nous actons du fait que le rapport d'activités de la communauté de communes nous a été présenté.

27. Opération de soutien au commerce local

M. le Maire.- Vous n'êtes pas sans savoir que nous avons attaqué la deuxième vague du Covid. Lors de la 1^{ère} vague, nous avons déjà décidé d'exonérer principalement les terrasses et les affichages de redevance d'occupation du domaine public.

Comme nous sommes à nouveau placés en confinement, nous nous sommes réunis parce qu'il est vrai que c'est l'Etat qui décide, mais les collectivités locales sont en première ligne. C'est donc également à nous de trouver des solutions pour tenter de sauver ce qui sera parfois difficile à sauver. Certains commerçants sont en effet dans une détresse la plus totale. Il ne faut pas se voiler la face, certains seront frappés de fermeture parce qu'ils n'auront pas les reins assez solides pour passer le cap. Cela va entraîner des drames humains.

On s'est donc rencontré à ce sujet. J'avais fait un courrier au préfet afin d'attirer son attention sur l'inégalité que cela entraînait. Une loi, telle qu'elle est, est toujours acceptée par les Français, ou par tous les autres pays, à condition qu'elle soit égale pour tous. Là, il y a des différences de traitement entre le petit commerce et la grande distribution.

Je n'ai pas plaidé pour la fermeture de la grande distribution, pas du tout, mais pour que les petits commerçants puissent vivre parce qu'il y a en a qui sont dans la détresse et je ne sais pas comment cela va finir.

J'ai vu un reportage, il n'y a pas longtemps, sur la restauration avec Monsieur Jean-François Piège qui expliquait le désarroi de certains restaurateurs. Il faut reconnaître que les aides gouvernementales sont ce qu'elles sont, mais vous avez vu l'état de la dette qui nous a été présentée tout à l'heure par Pascal. L'Etat ne pourra pas faire plus que ce qu'il peut faire.

On a prévenu les parlementaires. J'étais pour l'ouverture des petits commerces, sachant qu'on ne se contamine pas dans les petits commerces. Mais ce que veut l'Etat, c'est que les gens se confinent, qu'ils ne voyagent pas « pour rien ». C'est pour cela qu'il y a une différenciation commerces essentiels et non-essentiels, donc pour que les gens n'aient pas de contacts entre eux sur les trottoirs.

Je sais bien que Champagnole, ce n'est pas les couloirs du métro, mais notre territoire a été durement frappé. On s'est donc demandé ce que l'on pouvait faire. On a donc commencé à se rencontrer en petit comité, avec Clément, le président de l'Union commerciale et les petits commerçants et l'idée est arrivée de faire des bons. C'est une commerçante de Nozeroy qui a eu l'idée de ces chèques solidaires.

Ensuite a germé l'idée de faire ce qu'on appelle un abondement. Cela correspond juste à l'abondement que j'avais connu lorsque j'étais dans une entreprise de travaux publics. Les employés

sont majoritaires dans la société et quand ils achètent des actions, elles sont abondées. Si on achète une action à 400 €, on en a pour 500 €. La proportion est là. Cela s'appelle l'abondement.

Nous en avons discuté et nous avons eu l'idée de ces bons qui ont un gros succès depuis ce matin. Beaucoup d'entreprises de Champagnole en ont commandé pour les offrir à leurs employés. Vous achetez 40 € un bon qui a une valeur faciale de 50 €, la commune met 5 € et la communauté de communes met 5 €. Le but est de capter les achats de Noël, voire de janvier puisque cela va jusqu'au 31 janvier, même peut-être plus, sur notre territoire. Ceci pour contrer Amazon et compagnie.

Il s'agit donc de diriger le maximum d'achats sur nos commerces locaux qui sont actuellement fermés. On ne parle pas des supermarchés, mais des commerces fermés.

Ces bons sont donc en place et cela marche du feu de dieu depuis ce matin. C'est limité à 500 € par achat. Pour l'instant, il est prévu 225 000 € de chiffre d'affaires sur le premier jet des 3 000 bons de 50 € et 3 000 bons de 25 €. Ce qui ne sera pas suffisant.

225 000 € représentent 22 commerces avec un chiffre d'affaires de 10 000 €, sachant que, dedans, vous avez JouéClub, But ...

225 000 € peuvent paraître énormes, mais beaucoup vont faire des chiffres d'affaires largement supérieurs. À mon avis, cela ne suffira pas. 225 000 €, c'est pour qu'on ait bien l'ordre de grandeur des chiffres en jeu. 225 000 €, cela signifie 22 500 € pour la ComCom et autant pour la commune.

Je vous dis franchement que j'espère bien que dans une semaine ou deux, il n'y aura plus de bons et qu'il faudra en refaire autant. Si on arrive à fixer 500 000 € de chiffre d'affaires sur notre territoire au lieu qu'ils partent n'importe où, ce sera aussi bien. Ces bons peuvent en effet être dirigés sur un magasin, ou pas. Après la première matinée de vente, c'est moitié/moitié à peu près. Si tel magasin est désigné en achetant deux bons de 50 €, le commerçant touche tout de suite 80 € ; c'est l'intérêt. Ils ont en effet des charges fixes qui courent. Il ne faut pas croire qu'ils vont tous être exonérés de leur loyer vu les avantages financiers qu'a un propriétaire à exonérer. J'ai regardé les textes, ce n'est pas intéressant du tout.

Sur 100 €, le commerçant touche 80 € tout de suite et les 20 € restants une fois que le bon sera réellement dépensé dans le magasin, qu'il aura ouvert. Cela transitera par l'Union commerciale avec un système de vérification et cela viendra à la ComCom avec un fonds de concours auquel la commune abondera. Nous ne serons en rapport qu'avec la ComCom. Nous ne travaillons pas avec l'Union commerciale, nous n'avons pas le droit.

Voilà le principe de ces bons.

Il y a les chèques et il y a aussi une opération qui va se terminer samedi, c'est la peinture des vitrines. Nous en avons discuté avec l'Union commerciale, sachant que c'est la commune qui va payer les trois quarts de la facture. Par contre, après, nous allons communiquer dans les journaux, aussi bien pour les chèques que pour les vitrines, en prenant des photos, en prenant une page dans *Le Progrès*, une page dans *La Voix du Jura* et *Plein Air* où on a encore des droits à communication.

La façade de la mairie sera également décorée.

Nous engagerons donc une opération communication sur ce sujet-là par tous les moyens, la presse écrite et parlée.

M. Cuevas. - J'ai une petite question sur les chèques solidaires dans le sens où il y a des magasins qui ne sont pas de Champagnole. Est-ce tout de même Champagnole qui paie ? Est-ce qu'il y a eu des ententes avec les autres mairies ?

M. le Maire. - Non.

M. Pernot. - L'idée, c'est que nous allons subventionner l'union des commerçants qui répartira ensuite l'argent qu'elle aura. Elle en a le droit. La ville, c'est limite.

M. le Maire. - C'est pour cela que la commune ne met pas directement.

M. Pernot. - C'est pour cela qu'on ne met pas de somme. On participe ensemble.

Après, que veut dire « participer » ?

Normalement, la ComCom a la compétence. Elle pourra donc verser à l'association. La ville, ce n'est pas sûr. Par contre, on peut participer à la communication et on peut aussi faire un fonds de concours. Il y aura donc des modalités pour faire. Nous ne serons pas dans l'illégalité, que les choses soient claires.

Aujourd'hui, entre la ville et la ComCom, l'organisation du financement se fera en toute transparence. C'est un peu comme pour le Tour de France, on va se répartir les possibilités en fonction de ce que la loi nous permet.

M. Cuevas.- Après, sur le principe, comme je l'ai dit depuis le début, c'est une très bonne idée, c'est très bien. C'était juste pour savoir si les mairies qui ont aussi des petits commerces allaient faire un petit geste.

M. le Maire.- C'est un peu compliqué. Et puis franchement, entre nous, 90 % des commerces sont à Champagnole.

M. Cuevas.- Ce n'est pas une histoire de montants. En effet, Champagnole a quasiment 90 % des commerces. C'était juste sur le principe, les maires des autres villages peuvent aussi mettre la main à la poche.

M. le Maire.- Si nous avions attendu cela, nous ne nous en serions pas sortis et il y avait tout de même urgence.

M. Pernot.- C'est un projet gagnant/gagnant pour tout le monde parce qu'en menant l'opération à Foncine et à Nozeroy, les habitants qui vont aller à l'office du tourisme relever leurs bons vont prendre des bons qui ne se limiteront pas à la consommation sur leur territoire. Ils vont donc venir dans les commerces champagnolais et tout le monde en profitera. Comme certains Champagnolais, par rapport à certains commerces très spécifiques, pourront aller sur le secteur de Foncine ou de Nozeroy. C'est un jeu où tout le monde est gagnant/gagnant.

Après, comme l'a dit Guy, il fallait lancer l'affaire et nous n'avions pas le temps de refaire un conseil communautaire pour embarquer tout le monde. La ComCom a représenté toutes les mairies.

M. le Maire.- Ceux qui veulent acheter des jouets vont venir sur Champagnole. Si tu habites à Foncine-le-Haut, tu ne t'habilles pas à Foncine-le-Haut. Ils pourront donc acheter des bons à Foncine-le-Haut pour venir les dépenser à Champagnole. On n'allait pas entrer dans un système qui allait retarder épouvantablement l'opération, qui allait compliquer l'affaire.

Est-ce que vous connaissez d'autres endroits dans le Jura où cela se fait ?

M. Bonjour.- La ComCom Haut Jura a mis cela en place.

M. le Maire.- Elle copie sur nous ! Nous sommes les précurseurs.

Mme Lacroix.- J'ai une question technique. La mise en vente des chèques commence donc aujourd'hui. On nous dit qu'ils sont utilisables jusqu'au 31 janvier. Mais jusqu'à quand seront-ils en vente ?

M. le Maire.- Tant qu'il y en aura.

Mme Lacroix.- Il n'y a pas de date ?

M. Pernot.- C'est une bonne question. La date limite de vente, c'est lorsqu'on verra les chiffres s'emballer et qu'il faudra donc dire stop.

Mme Girod.- Ou alors à la date d'ouverture des magasins.

M. Pernot.- Les magasins vont rouvrir.

Guy a eu l'idée de faire affecter les bons avant l'opération de vente. Si vous allez acheter votre bon, vous désignez un commerce de Champagnole et 40 € lui seront versés tout de suite. L'Union commerciale va les collecter et les verser dans les deux jours.

Dans la mesure où nous incitons les gens à fixer cet argent sur nos commerces locaux en l'affectant le plus rapidement à un commerce, notre souci sera le volume et pas forcément la date de reprise des commerces. Parce que la date de reprise des commerces n'est pas liée à notre affaire.

Aujourd'hui, vous allez acheter des bons. Les commerces sont fermés et, pourtant, vous les achetez. C'est le but de la manœuvre. Si vous les affectez à des commerçants, c'est parfait parce que cela leur fait une avance en trésorerie. Mais les gains que vous réaliserez, vous ne les aurez que plus tard, lorsqu'ils ouvriront.

C'est là où nous allons suivre l'actualité au quotidien, c'est-à-dire que si le Président de la République décide de la réouverture, comme c'est laissé entendre, le vendredi 27 novembre, ce que l'on peut tous souhaiter, notre affaire partira du 27 novembre jusqu'au 31 janvier avec la limite du nombre de chèques que l'on pourra honorer en tant que collectivité.

C'est pour cela qu'on ne parle pas de montant de subvention pour l'instant. On verra bien comment les choses se passeront. Et on ne veut pas fixer une date limite pour l'instant parce qu'il n'y en a pas.

Aujourd'hui, il s'est *grosso modo* vendu 500 chèques. On sait qu'on est déjà engagé à hauteur de 5 000 € pour cette première matinée.

Mme Girod.- Une fois que les boutiques seront ouvertes, vous n'allez pas continuer à vendre des bons ?

M. Pernot.- Pourquoi pas ? C'est un soutien à nos commerces qui ont été largement abîmés par Covid 1 puis Covid 2.

M. Bonjour.- Cela permet d'inciter à aller dans les commerces.

M. le Maire.- Il y a eu 6 000 bons d'imprimés. Il y aura un deuxième jet, mais après, stop.

M. Pernot.- La limite, c'est nous.

M. le Maire.- S'il y a besoin de deux séries, on assumera deux séries, mais pas trois.

M. Tissot.- On aurait peut-être pu limiter à pas plus de 200 ou 300 € par personne.

M. Pernot.- C'est limité à 500 € par objet.

Cela n'aurait pas de sens parce qu'on veut inciter les gens à consommer à Champagnole. S'il y en a qui mange 5 000 € en cadeaux de Noël, c'est son problème, ce n'est pas le mien. Pourquoi ne pas le récompenser s'il dépense ses 5 000 € sur le secteur ? C'est ce que l'on veut. C'est-à-dire qu'il n'aille pas sur Amazon ou dans les commerces qui avaient la chance d'être ouverts.

M. le Maire.- Ce sera aussi valable dans les restaurants. Cela peut donc aller vite.

Mme Lacroix.- Ce n'était pas par rapport à une question de date mais plutôt par rapport à l'achat. Si quelqu'un ne peut pas acheter ce week-end, est-ce qu'il y en aura encore ou pas le week-end d'après ?

M. Pernot.- La personne prend le risque.

M. le Maire.- C'est jeudi, vendredi et samedi. La semaine prochaine, ce sera jeudi, vendredi et samedi. Idem la semaine d'après.

M. Pernot.- Jusqu'à épuisement de nos capacités. Et nos capacités, on va les étudier en fonction des résultats qu'ils nous présenteront.

Mme Lacroix.- Parce que vous dites que cela a bien démarré, donc si cela continue de cette façon, il n'y en aura plus la semaine prochaine.

M. Pernot.- Plus vite ce sera vendu, mieux ce sera.

M. le Maire.- De toute façon, il y aura deux impressions au maximum.

Mme Douard.- Ils sont utilisables jusqu'au 31.01. Vous parliez des restaurants, mais est-ce qu'ils seront ouverts ?

M. le Maire.- J'espère bien que les restaurants rouvriront avant le 31 janvier. Mais ce sera bien sûr pris en compte.

M. Pernot.- Il y a un groupe de travail qui gère cette affaire, il est composé d'élus, principalement Guy et moi, et de commerçants. On a donc un rendu quasi quotidien de ce qui se passe. Il est clair que si le gouvernement décide d'ouvrir le 27, il y aura tout le mois de décembre et tout le mois de janvier pour consommer ces bons. On part donc du principe que c'est bon.

Si jamais, pour des raisons diverses et variées, ce n'était pas le cas et que les gens aient gardé des bons pour les restaurateurs, on verra avec eux comment on agit, justement pour que les gens ne soient pas pénalisés de les avoir achetés, qu'ils ne soient pas obligés d'aller au restaurant quatre fois dans la même semaine. On peut faire un système d'avoir. On peut imaginer plein de choses. Ne vous inquiétez pas, on trouvera des solutions. Elles seront trouvées par les commerçants.

Mme Bailly.- Il y a des restaurants qui sont fermés et qui font des plats à emporter.

M. Pernot.- Ce n'est pas ce qui les fait vivre.

M. le Maire.- C'est inintéressant. Par contre, avec des bons solidaires, on peut très bien avoir un bon de restauration, donc un bon cadeau dans un restaurant. Cela peut se transformer.

Mme Bailly.- Le restaurateur va faire un bon valable trois mois.

M. le Maire.- Et si jamais il y en a qui ne le font pas, on se débrouillera et ça ira.

M. Pernot.- Pourquoi fixe-t-on une date limite ? C'est aussi pour que nous puissions faire la gestion et solder cette affaire. Et les commerçants ont aussi leur propre mode de fonctionnement. C'est un palliatif car ce n'est pas Noël, pour eux. C'est vraiment un accompagnement pour inciter, mais cela ne va pas au-delà.

M. le Maire.- Pour ceux qui sont intéressés, n'attendez pas deux mois !

M. Pernot.- Il faut dire aux gens que ce sont les premiers arrivés les premiers servis. Nous travaillerons aussi en collaboration avec la presse afin qu'il n'y ait pas d'émeute !

M. le Maire.- Y a-t-il d'autres questions sur ce sujet ?

Il est demandé au Conseil municipal de confirmer son soutien au commerce local, à ses entreprises et à ses emplois. Vous voudrez bien approuver l'engagement de l'opération « Chèques

solidaires » et ses modalités.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci pour eux. Ce sera bien réservé aux commerces fermés en totalité, c'est-à-dire pas pour les supermarchés qui sont ouverts en partie.

28. Ouverture des commerces le dimanche en 2021

M. le Maire.- Je ne vous lis pas tout le rapport. On doit délibérer tous les ans pour l'ouverture des commerces le dimanche. Donc 12 dimanches, c'est un maximum, c'est ce que nous délibérons tous les ans. On demande à l'Union commerciale de nous donner les dates, sachant qu'il y a des dates où ils n'ouvrent pas. Le commerce de détail le 10 janvier, par exemple.

Ce qui est important, ce sont les dates avant les fêtes. Les autres dates, ils n'ouvrent pas, mais comme on en demande 12, ils nous en donnent 12.

Vous avez le récapitulatif.

La catégorie des commerces de détail, Bazar et Parfumerie, la catégorie des autres commerces de détail non spécialisés, la catégorie des supermarchés et commerces d'alimentation générale.

Il vous est demandé de délibérer sur ces dates, sachant que c'est fait en toute collaboration avec l'Union commerciale.

Pour l'ouverture de ces commerces, qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.

Nous avons fini l'ordre du jour qui était copieux ce soir.

Y a-t-il des questions diverses ? Pas de question diverse.

Le prochain conseil aura lieu le 17 décembre où nous voterons le budget.

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est close à 23 h 25.

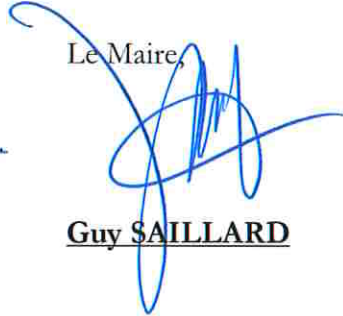
Le Secrétaire de Séance,


Clément PERNOT

Le Secrétaire de Séance,


Arielle BAILLY

Le Maire,


Guy SAILLARD